DEPARTEMENT DE PARIS

N° 5 - Jeudi 2 juillet 2009
Imprimé sur papier recyclé

BULLETIN DÉPARTEMENTAL OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Raymond MESNILDREY - Mairie de Paris

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 11 mai 2009

http://www.paris.fr

Abonnement annuel : 9,17 euros. Prix au numéro : 0,80 euro. Les paiements sont effectuées par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressés à la "Régie de la Caisse intérieure - Service des Publications administratives - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04". Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, prière de joindre la dernière étiquette d'abonnement.
Jouve, 11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris *ISSN 0762-4670*

La séance est ouverte à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD et M. Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous commençons nos travaux en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 6 avril 2009 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance du lundi 9 mars 2009 est paru au Bulletin départemental officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Vous n'en avez pas, ils sont adoptés.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

2009, DF 7 G - Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de services d'agence de voyages dans le cadre des déplacements des agents et des élus du Département et de la Ville de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DF 7 G.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Ce projet de délibération a pour objectif que les voyages des élus parisiens soient des voyages organisés par une agence de voyage et donc de permettre à la Ville de faire des économies dans l'achat des billets d'avion.

Bien entendu, surtout en période de crise, nous soutenons cette proposition. Nous voulons à cette occasion rappeler un vœu que nous avions fait adopter en 2005.

Ce vœu…

J'attends qu'il y ait un peu de silence car il y a beaucoup de bruit.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Chers collègues, si vous voulez bien écouter l'orateur. Monsieur GAREL, nous vous écoutons.

M. Sylvain GAREL. - En 2005, nous avions fait adopter un vœu disant - et je pense que c'est plus nécessaire aujourd'hui que jamais - que lorsque c'était possible, les déplacements devaient se faire en train et non en avion, à la fois pour des raisons environnementales mais aussi financières car souvent, pas toujours malheureusement, le train est moins cher que l'avion.

Nous tenions à ce que cela soit redit aujourd'hui et souligné et à rappeler que pour les déplacements en France ou dans les pays limitrophes et alentours, la règle doit être le train et l'exception doit être l'avion, non pas le contraire comme je crois que c'est encore malheureusement le cas.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme Camille MONTACIÉ va vous répondre.

Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère Commission. - Je crois effectivement que ce projet de délibération va exactement dans le bon sens.

Jusqu'à présent, il y avait un marché pour le transport aérien et le transport par train était fait sous forme de remboursement de frais.

Il y aura alors un seul marché pour le Département et la Ville pour l'ensemble des moyens de transport pour lesquels il sera veillé à ce que l'on ne prenne pas des classes de luxe.

Nous l'avons dit l'autre jour en 1ère Commission : c'est "low cost", Formule 1 et deuxième classe dans le train.

Effectivement, davantage de train mais c'est absolument ce que fait la Ville dès que c'est possible. Nous allons tout à fait dans ce sens.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Quel est votre avis, Madame Camille MONTACIÉ, sur le projet d'amendement ?

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure. - Effectivement, il y a sur ce projet de délibération un amendement technique qui concerne l'article financier, l'article 8. Il s'agit d'ajouter les budgets annexes à cet article.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 1 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 7 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DF 7 G).

2009, DDEE 31 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de partenariat 2007-2009 passée avec l'association "Réseau Entreprendre Paris" pour l'attribution de subventions. Montant total : 360.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEE 31 G.

Je donne la parole à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Je vous remercie.

Madame la Présidente, mes chers collègues, cet avenant au projet de délibération DDEE 31 G illustre bien l'effort consenti par notre collectivité pour le financement de nouvelles activités productrices et s'inscrit parfaitement dans les objectifs que notre collectivité s'est fixée en faveur de l'innovation, de la création d'entreprise et de l'emploi.

Dans le contexte actuel de crise économique et face à la dégradation du marché de l'emploi, bien que cette dégradation reste bien moindre dans notre Ville qu'au niveau national, le renforcement des dispositifs de soutien que nous apportons à la création d'entreprise est plus que jamais indispensable.

Par l'intermédiaire des prêts d'honneur qu'elles rendent possibles, les subventions du Département à l'association "Paris entreprendre", que l'on appelle maintenant "Réseau Entreprendre Paris", représentent avec celles accordées à "Paris Initiative Entreprises" et à "Scientipôle Initiative" un outil essentiel d'aide à la création d'entreprise, en facilitant l'accès des nouveaux entrepreneurs aux crédits bancaires.

Parallèlement à l'attribution de ces prêts d'honneur, cette association aide à la création d'entreprise par la mobilisation de dirigeants expérimentés qui accompagnent sur trois ans les nouveaux entrepreneurs.

Ainsi, comme nous le confirme la fiche technique accompagnant ce projet de délibération, au cours des quatre dernières années, le nombre d'entreprises lauréates et surtout le nombre de bénéficiaires de prêts d'honneur, qui je vous le rappelle, sont des prêts sans intérêts ni caution personnelle, ont régulièrement augmenté, passant pour ce dernier poste de 17 en 2004 à 54 en 2008.

Les résultats obtenus par le "Réseau Entreprendre Paris" sont très encourageants parce que, sur la période 2004-2007, ce sont 86 projets qui ont été sélectionnés, 127 prêts d'honneur attribués, 679 emplois qui ont été créés et on a maintenant un réseau de 150 chefs d'entreprise ou cadres dirigeants qui y ont adhéré.

Comme le font d'ailleurs d'autres structures de financement d'entreprises innovantes, la différence que nous pouvons constater entre le nombre de projets soutenus et le nombre de prêts d'honneur attribués résulte d'un choix stratégique que je qualifierai d'efficace car il permet à l'entreprise de bénéficier si nécessaire de plusieurs prêts et facilite ainsi la pérennité de son projet.

Faisant partie d'un réseau national qui fédère une trentaine d'associations départementales ou régionales, "Réseau Entreprendre Paris" offre sans aucun doute aux jeunes entrepreneurs des services adaptés à leurs besoins, tant en termes financiers, en leur facilitant l'accès aux crédits bancaires, qu'en termes d'accompagnement à tous les stades de la création et du démarrage de l'activité.

Il offre enfin une formation mensuelle aux créateurs et un appui opérationnel au travers du réseau commercial que représentent les entreprises adhérentes à l'association.

Il est donc logique que les projets du réseau pour 2009 qui nous sont soumis portent sur la présélection des porteurs de projet, sur le renforcement du dispositif d'accompagnement des créateurs d'entreprise et la consolidation du réseau de chefs d'entreprise.

L'association prévoit également d'augmenter le nombre de lauréats, 35 cette année, ainsi que le nombre d'adhérents, et ceci à budget constant, ce qu'il convient de souligner.

Elle compte enfin s'inscrire dans le programme "Innotech", mis en place par le "Réseau Entreprendre" au niveau national, destiné à accompagner spécifiquement les jeunes entreprises innovantes, même si elle a déjà commencé à le faire par le passé.

Sans être plus long, je conclurai en me réjouissant que ce projet de délibération nous ait permis de mettre en avant le travail important réalisé par le "Réseau Entreprendre Paris", mais aussi l'action déterminée de notre collectivité en faveur de l'emploi et de la création d'entreprise.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, Romain LÉVY a tout dit sur ce projet "Entreprendre à Paris".

J'insiste simplement sur deux points. Ce réseau a été créé avec l'appui décisif de notre collectivité, mais aussi celui de la Région, celui de la Caisse des dépôts et consignations, du Fonds social européen et du Réseau national Entreprendre.

Les résultats sont importants puisqu'en cinq ans, ce sont 1.056 emplois qui ont été ainsi créés sur Paris.

La seule petite remarque que je pourrais faire, c'est qu'il y a beaucoup plus de créateurs que de créatrices d'entreprise.

Je propose que vous approuviez ce soutien qui est somme toute modeste vu les résultats atteints et que vous insistiez avec moi, surtout vous, Madame la Présidente, pour que davantage de créatrices puissent bénéficier du soutien du "Réseau entreprendre Paris".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci, Monsieur Christian SAUTTER.

J'y associe Mme Fatima LALEM également.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 31 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 31 G).

2009, DDEE 37 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention avec l'association "Incubateur au Féminin" pour l'attribution d'une subvention pour l'établissement Paris Pionnières. - Montant : 210.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 37 G, qui s'écrit justement au féminin, puisqu'il concerne l'"Incubateur au féminin".

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Présidente.

Mon intervention se plaît très bien, à mon avis, dans la discussion et l'échange que nous venons d'avoir, puisqu'en effet, depuis novembre 2004, une convention de partenariat entre le Département de Paris et l'association "Incubateur au féminin" est signée.

Cette association a créé le premier incubateur parisien entièrement consacré au soutien des femmes créatrices d'entreprise dans le secteur des services innovants. Cet incubateur contribue à valoriser un secteur économique à Paris représentant un fort potentiel d'emplois tant dans le domaine des services à la personne que celui des services aux entreprises.

L'association prend concrètement en considération les problématiques particulières des femmes candidates à la création d'entreprise : besoin de soutien pratique permettant de concilier l'investissement que requièrent la création et la responsabilité d'une entreprise, d'une part, et les responsabilités familiales qui continuent à leur incomber largement d'autre part.

Cet incubateur répond aussi au besoin de stimulation pour oser entreprendre et innover dans un contexte culturel, social et économique le plus souvent dissuasif pour les femmes.

En effet, même si les femmes ont massivement investi le salariat depuis les années cinquante et qu'ainsi, leur part dans la population active atteint désormais 45 %, leur place dans la hiérarchie des emplois n'a pas été à la hauteur de cet investissement.

En observant de plus près les chiffres, elles sont en effet peu nombreuses dans les catégories supérieures des professions. Dans le secteur privé, elles ne sont, par exemple, que 27,5 % des cadres et ingénieurs et à peine 7 % dans l'état major des grandes entreprises. Et lorsqu'on observe les chiffres des dirigeants d'entreprise, on peut constater que depuis plusieurs décennies, le seuil des 15 % des femmes qui dirigent les entreprises en France n'augmentent plus.

Ces données nous ont amenés à penser qu'il fallait des mesures diverses et conjointes pour améliorer les conditions de travail des femmes en France, pour augmenter réellement leur place dans le monde des dirigeants d'entreprise, notamment à Paris. Et nous retrouvons depuis le début de l'activité de l'"Incubateur au féminin", en mars 2005, les résultats à ces objectifs. L'incubateur a accompagné 125 créatrices en prix incubation et 36 sociétés en incubation proprement dite. Ces sociétés ont généré une centaine d'emplois nouveaux sur la même période.

Des opérations de communication ont permis à l'association de se faire connaître. Cela a mené l'association à être le premier incubateur certifié ISO, norme de qualité reconnaissant la structuration de l'équipe, la rédaction d'une charte, l'élaboration d'une méthodologie spécifique. Des audits annuels confirment d'ailleurs cette certification.

Enfin, dans la continuité des évolutions importantes qu'a connues l'association, fin mars 2008, l'incubateur a déménagé dans de nouveaux locaux, lui permettant une vraie croissance. Cette nouvelle surface a permis à l'incubateur de doubler le nombre de projets hébergés, pour arriver en décembre 2008 à 12 sociétés incubées dans les secteurs innovants à la personne et aux entreprises.

Je vais conclure, en disant que, dans ce contexte, et compte tenu de la qualité du travail effectué par l'incubateur, je vous invite aussi à voter cette délibération pour que l'égalité au travail entre les femmes et les hommes ne soit pas seulement des arguments de posture et, enfin, pour que la Ville de Paris soit à la pointe du combat en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à tous les niveaux.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Madame le Président.

Madame le Président, mes chers collègues, nous allons attribuer une subvention de 210.000 euros à l'"Incubateur au féminin" dans un élan de soutien aux femmes créatrices d'entreprise dans les secteurs innovants. Depuis 2005, l'établissement secondaire "Paris pionnière", géré par l'association "Incubateur au féminin" prend en considération les problématiques spécifiques des femmes candidates à la création d'entreprise, qui doivent assumer à la fois leurs responsabilités familiales et s'imposer dans un environnement économique parfois hostile.

Il y a quatre ans, "Paris pionnière", premier "Incubateur au Féminin" ouvrait ses portes. Depuis, à Paris, 160 créatrices d'entreprise ont été accompagnées, dont 35 incubées, créant plus de 200 emplois nouveaux. A Sophia, Antipolis, Caen, Casablanca ou Belgrade, le concept a été cloné et les incubateurs pionnières se multiplient.

Le groupe Centre et Indépendants votera avec entrain cette subvention qui valorise le rapport très spécifique qu'ont les femmes au monde du travail et à l'entreprenariat.

Dans le parcours professionnel d'une femme, il y a beaucoup plus d'accidents de parcours que dans celui des hommes. Il y a les arrêts liés à la grossesse, aux mutations des maris, aux enfants malades. Et ce sera ma minute féministe ! "Paris pionnière" se fait aussi un devoir de faciliter la vie des créatrices d'entreprise de façon très pratique, en proposant, par exemple, des solutions de garde d'enfant ou encore en s'associant avec des services de livraison à domicile, pour relever autant que faire se peut leurs incubatrices de leurs corvées d'intendance domestique.

Néanmoins, d'autres femmes de talent, créatrices d'entreprise et d'emplois, attendent aussi le soutien de Paris, à commencer par l'association "Femmes Business Angels". Selon une récente étude, les sociétés créées par des femmes ont reçu à peine 2 % des 3,5 milliards d'euros de capital-risque investis l'an dernier en Europe. La proportion de femmes parmi les entrepreneurs européens tourne seulement autour de 3 %. En France, seulement 28 % des porteurs de projet sont des femmes.

A méditer !

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci aux deux oratrices pour leur enthousiasme. Je dirais à Mme SACHS qu'on peut être féministe toute l'année, d'ailleurs, au vu des chiffres qu'elle a cités. Elle nous y incite.

M. SAUTTER a la parole pour vous répondre.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie Mme SACHS d'avoir trouvé une minute pour rendre hommage à l'action de la Ville pendant cinq ans en faveur de la création d'entreprise par les femmes car, cela a été très bien dit par Mme FILOCHE, cela fait cinq ans que nous avons aidé, avec les mêmes partenaires que pour "Paris Entreprendre", cet incubateur à démarrer. Cet incubateur a si vite grandi que nous lui avons trouvé de nouveaux locaux.

Ce que je veux simplement dire, c'est que la confiance qui a été mise par le Conseil de Paris dans ce projet a été pleinement justifiée. Les chiffres ont été rappelés : 125 créatrices accompagnées et 36 en incubation. La contribution à l'emploi et à l'égalité des chances est tout à fait significative. Je crois que c'est un beau projet de délibération.

Mme SACHS a parlé de "Femmes Business Angels". Je connais cette association, mais elle n'a rien demandé jusqu'à présent. Si elle veut demander quelque chose, ma porte lui est ouverte.

Je voudrais dire en conclusion qu'il existe un autre dispositif, moins connu pour aider la création d'entreprise par les femmes : c'est le Fonds de garantie d'initiative des femmes, principalement pour des femmes davantage en difficulté, qui est géré par "Paris Initiative Entreprise".

Grâce notamment à ce fonds, qui est un fonds d'Etat, de garantie d'initiative des femmes, il y a eu en 2007 davantage de créatrices que de créateurs. Vous voyez qu'il n'y a rien d'irréversible dans le fait que les créateurs d'entreprise soient plutôt des hommes que des femmes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 37 G.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 37 G).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité.

2009, DPE 58 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de révision du "Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux" (SDAGE) du bassin Seine Normandie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 58 G qui concerne le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Je vous remercie.

Je voudrais juste dire un mot sur le projet de révision du "Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux" du bassin Seine-Normandie. Il résulte à la fois de la directive européenne de 2000 fixant un objectif de bon état écologique pour deux tiers des masses d'eau et des premiers engagements du Grenelle de l'Environnement.

Nous sommes très satisfaits de la démarche avec laquelle ces engagements ont été pris. Ils font suite à une consultation lancée par l'Etat dans les sept bassins métropolitains. Et la façon dont celle-ci a été menée dans le bassin Seine-Normandie s'est révélée une réussite. Elle a, en effet, permis d'associer à la fois les parties prenantes (collectivités, industriels et associations) et le public. Plus de 65.000 questionnaires ont été retournés à l'Agence de l'Eau et les nombreux débats publics ont été fructueux.

Ainsi, cette consultation citoyenne par l'Etat a permis d'enrichir les objectifs de notre Schéma directeur pour 2015. Il en est ressorti une perception globalement positive de ces propositions. Les préoccupations majeures des citoyens résident dans la lutte contre la pollution, notamment par les engrais et les produits phytosanitaires et le gaspillage de l'eau.

Le souci du développement durable commence donc à entrer dans les esprits. On ne peut que s'en réjouir.

Cependant, des doutes ont aussi été émis. Dans une certaine mesure, nous les partageons d'ailleurs. Le public se pose des questions sur la faisabilité du S.D.A.G.E. ; ses objectifs ambitieux resteront-ils au stade des bonnes intentions ? Car ils sont difficiles à atteindre. Mais il s'interroge aussi particulièrement sur la capacité des collectivités à respecter leurs engagements financiers.

Au vu des finances actuelles de la Ville sous l'effet de la crise et du coût à venir de la remunicipalisation, c'est une question légitime qu'il faudra surveiller avec attention.

Cette consultation aura montré que l'eau est un sujet qui intéresse les citoyens, qu'ils semblent prêts à faire évoluer leur comportement et qu'ils sont demandeurs d'information.

Enfin, la question des risques d'inondation, qui est certes une disposition retenue dans le S.D.A.G.E., doit devenir une véritable préoccupation de la collectivité. Paris n'est actuellement pas suffisamment protégée contre ces risques et reste très vulnérable. Les conséquences d'une telle catastrophe seraient terribles pour notre Capitale. Le projet de la basse Seine doit donc connaître un coup d'accélérateur, notamment sur le plan du financement.

Il faut que la collectivité s'engage davantage dans ce projet et qu'elle constitue un moteur pour sa réalisation. La création de "Paris Métropole" prend tout son sens dans ce type de projet et celui de la basse Seine peut servir de modèle à son fonctionnement.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT qui évoquera les trois propositions d'amendements déposées : n° 2 G, n° 3 G et n° 4 G.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, nous tenons à remercier Anne LE STRAT et son équipe pour le travail de collaboration mis en œuvre dans la réalisation de ce document et l'écoute attentive qu'elle a prêtée à nos propositions.

L'avis du Conseil de Paris sur le "Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux", le S.D.A.G.E., vise à enrichir le document. Nous partageons cet avis dans sa globalité car le S.D.A.G.E., qui définit les grandes orientations de la gestion de l'eau, se doit d'être un document réellement ambitieux pour répondre aux urgences environnementales.

La qualité des masses d'eau du bassin Seine-Normandie est une question primordiale. Les actions mises en œuvre pour assurer une bonne qualité des eaux doivent être à la hauteur des enjeux : protéger la santé et l'environnement en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, anticiper les situations de crise (inondations ou sécheresses) et surtout promouvoir un financement équilibré et équitable. Aujourd'hui, les particuliers sont plus fortement taxés que les industriels et encore plus que les agriculteurs.

L'eau est une ressource vitale, qui est de plus en plus menacée par des pollutions diverses : rejets organiques et métalliques, nitrates, phosphates, produit phytosanitaires, pesticides.

Ainsi, nous nous réjouissons que l'atteinte du bon état des eaux soit devenue une obligation de résultat et non de moyens.

Nous considérons qu'atteindre le bon état écologique de deux tiers des masses d'eau de surface et d'un tiers des masses d'eau souterraines en 2015 n'est pas un objectif suffisant au regard de l'état actuel des masses d'eau du bassin Seine-Normandie.

La qualité des eaux est aujourd'hui médiocre et le S.D.A.G.E. se doit de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour améliorer leur qualité.

C'est pourquoi nous avons proposé plusieurs amendements pour améliorer les objectifs de ce document.

Nous considérons que la lutte contre la pollution thermique absente du S.D.A.G.E. doit y figurer. En effet, le contrôle des rejets industriels et notamment ceux liés aux centrales nucléaires ainsi que l'ajout de mesures dans l'application du principe pollueur payeur sont indispensables pour protéger efficacement les milieux aquatiques naturels.

Le renforcement des moyens alloués à la police de l'eau est également un facteur essentiel pour la préservation des masses d'eau du bassin. C'est pourquoi nous proposons que l'avis du Conseil rajoute cet élément.

Enfin, réduire la pollution des eaux par les nitrates et afficher des objectifs chiffrés dans le S.D.A.G.E. nous semble primordial. Nous prenons acte de l'amendement bis de l'Exécutif et nous acceptons qu'il se substitue au nôtre.

Cependant, nous aurions préféré que le Département affiche un objectif encore plus ambitieux en la matière, comme nous l'avions proposé dans notre amendement.

Nous nous réjouissons donc que la révision du S.D.A.G.E. arrive à son terme et de son application prochaine. Nous espérons que l'avis du Conseil de Paris sera réellement pris en considération.

Nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Présidente.

Je serai très bref. Mes collègues précédents, Mme Fabienne GASNIER et M. Yves CONTASSOT, ont rappelé tous les enjeux de ce S.D.A.G.E. sur lequel nous revenons.

Sous la précédente mandature, nous avions déjà eu à émettre un avis sur le précédent S.D.A.G.E. Nous sommes dans la continuité de ce qu'avait prévu à la fois la loi sur l'eau de 1992 et la directive européenne cadre sur l'eau qui demande à tous les pays européens d'aller vers le bon état écologique de leur eau d'ici 2015.

En 2004, Paris avait déjà été consultée sur ce précédent S.D.A.G.E. et l'avait déjà enrichi et amélioré.

Nous sommes sur un sujet très consensuel. Les élus qui se sont exprimés avant moi ont rappelé l'importance de cette consultation, la participation parfois surprenante puisqu'on dit souvent que l'eau ne serait pas un sujet qui intéresserait les citoyens.

On s'aperçoit très régulièrement que lorsqu'on consulte à la fois les associations, les riverains et les élus locaux qui sont en prise directe sur ces sujets, il y a une participation de plus en plus nombreuse ainsi que des avis. On touche à des réalités écologiques au quotidien et de la responsabilité directe des élus locaux.

Je reviens simplement sur un propos d'Yves CONTASSOT quant à la qualité des eaux médiocres.

Je regrette qu'on ne puisse pas faire état ici ni du travail réalisé pour améliorer la production et la qualité au niveau de la production de l'eau, Mme Anne LE STRAT le sait en tant que Présidente d'"Eau de Paris", ni du travail effectué pour améliorer les rejets en milieu naturel, notamment par le S.I.A.A.P. avec des projets très lourds en termes d'investissement.

Nous en savons quelque chose pour être les uns et les autres administrateurs de ce syndicat interdépartemental.

Cela aurait été l'occasion d'avoir pour nous un débat au-delà du S.D.A.G.E. sur notre responsabilité en matière de production collective d'eau. Nous avons aujourd'hui un vrai sujet de gouvernance.

Le sujet a d'ailleurs été évoqué dans le cadre du S.D.A.G.E., pas forcément dans le cadre de nos débats aujourd'hui en Conseil de Paris, puisque cette gouvernance, au-delà de la décision prise par la Ville de remunicipaliser la distribution, pose aussi une question de surcapacité de production au niveau de notre région à laquelle il conviendra de répondre le moment venu.

Pour conclure, je reviens sur la proposition d'amendement déposée par les "Verts" et Yves CONTASSOT quant à la Police de l'eau.

Le groupe U.M.P. s'associera à ce texte, votera pour cet amendement, pas pour les deux autres mais pour celui-ci.

Il paraît tout à fait légitime que, dès lors que l'objectif est encouragé par l'Etat, celui-ci donne les moyens nécessaires à cette police de l'eau.

Cela paraît tout à fait cohérent avec le projet que nous défendons également.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme Anne LE STRAT a la parole pour vous répondre.

Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission. - Je remercie l'ensemble des intervenants pour avoir pris le temps de lire l'avis du S.D.A.G.E. qui nous est soumis.

Vous avez pu le constater, à la fois les services et des personnes qualifiées ont pu considérablement enrichir le texte qui est soumis aujourd'hui à votre projet de délibération et j'espère à votre approbation.

C'est important. Merci Yves CONTASSOT d'avoir souligné que nous avons veillé à travailler en amont avec l'ensemble des groupes, mais nous avons également associé l'Observatoire de l'eau, des personnes qualifiées, des associations et des usagers.

Il me semble important, puisque vous l'avez dit, Monsieur Jean-Didier BERTHAULT, que c'est un sujet qui peut dépasser les clivages politiques.

C'est un sujet qui peut être à la fois consensuel et en même temps très conflictuel quand on connaît tous les enjeux autour des usages de l'eau et tous les enjeux de politique agricole et de politique industrielle.

C'est sur ces points que nous avons voulu porter notre avis. Je ne reviendrai pas sur les grands objectifs du S.D.A.G.E., vous les avez très bien soulignés.

Nous émettons un avis positif avec quelques remarques et quelques réserves parce qu'il y a une obligation de résultat : arriver au bon état des eaux en 2015 nécessite d'avoir une politique de moyens ambitieuse pour atteindre de tels résultats.

C'est l'axe sur lequel nous avons voulu prioritairement insister dans cet avis.

Concernant les quelques points que vous avez évoqués, Madame Fabienne GASNIER, nous avons une préoccupation certes sur les inondations. Nous soutenons l'Institut des barrages réservoirs sur le projet de la Bassée comme nous soutenons, nous le précisons dans l'avis, sa volonté de réformer sa gouvernance pour qu'il devienne un E.T.P., qu'on puisse ainsi élargir la base, l'assise financière à d'autres partenaires, notamment pour pouvoir répondre aux enjeux de crues, d'inondations et d'étiages sur nos bassins.

Au sujet du coût de la remunicipalisation, cela a été précisé. Honnêtement, le public peut s'interroger et nous nous interrogeons sur les moyens financiers que l'agence va pouvoir octroyer à cette politique ambitieuse de bon état des eaux d'ici 2015, car tel est ici le sujet qui nous occupe.

Je tiens à le rappeler : notre réforme du service public de l'eau n'a aucun coût pour la collectivité, nous engrangeons même une rente économique grâce à cette réforme qui nous permettra d'assurer l'équilibre économique du service de l'eau dans un cadre général de baisse de recettes.

Avec une baisse de recettes permanente, cette réforme permet sans coût supplémentaire sur la collectivité d'avoir un service toujours performant, un prix de l'eau stabilisé.

Je reviendrai à la fin de ma réponse sur les amendements.

Au sujet de la remarque de M. Jean-Didier BERTHAULT, vous avez raison, cela a été rappelé dans notre délibération, les opérateurs quels qu'ils soient, le S.I.A.A.P., les barrages ou "Eau de Paris" font un travail très important sur le service.

Quant à ce débat que vous appelez de vos vœux, nous réfléchissons à la possibilité de le poser, peut-être d'abord au sein de l'Observatoire de l'eau et pourquoi pas un jour au sein du Conseil de Paris.

Nous avons d'abord d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine un grand débat sur le devenir de l'eau non potable qui je pense va beaucoup nous occuper.

Passons aux réponses aux amendements proposés par le groupe "Les Verts". Concernant l'amendement sur la police de l'eau qui demande un renforcement des moyens pour l'application du S.D.A.G.E., sachant qu'il fait consensus avec les groupes de l'opposition, nous ne pouvons que donner un avis favorable, sachant que cet enjeu demeure central pour que les prescriptions du schéma ne se limitent pas à l'expression de bonnes intentions peu appliquées. Avis favorable.

Sur l'amendement concernant les pollutions thermiques, nous souscrivons également à ce qui est dit. Très vite, il y a eu quelques encadrements réglementaires concernant les prélèvements et les rejets liés au refroidissement des centrales thermiques. Malgré celà, il s'agit d'être vigilant. C'est dans le Grenelle, mais c'est toujours bien de rappeler les engagements du Grenelle, sachant que cela reste pour l'instant, malheureusement, très virtuel. Nous sommes donc favorables à cet amendement.

Concernant l'amendement sur les nitrates, nous avons pu en discuter. Nous souscrivons aux objectifs. Nous avons néanmoins proposé d'amender votre rédaction prenant en compte, non plus toutes les zones vulnérables, mais le fait que ce soit en amont des zones vulnérables, là où sont les points critiques, et que l'objectif des 40 %, de l'aveu même des associations environnementales, est tellement ambitieux qu'il manquait même de crédibilité.

Nous avons préféré mettre un objectif de 20 % à moyen terme, qui est déjà ambitieux, et qui j'espère, sera pris en compte par l'Agence de bassin Seine-Normandie. Cela nous permettra d'avoir un avis S.D.A.G.E. à la fois riche, ambitieux, crédible, et qui je l'espère, sera repris par le Préfet de région et par l'ensemble du bassin.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 G concernant la pollution par les nitrates et qui a fait l'objet d'un contre amendement. Nous votons sur celui-ci avec l'assentiment de M. CONTASSOT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition d'amendement n° 2 G ainsi amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 G assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition d'amendement n° 3 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 4 G assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition d'amendement n° 4 G est adoptée à l'unanimité.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 58 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DPE 58 G).

Je vous indique que ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité.

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relative à la participation de l'Etat au financement des centres sociaux associatifs parisiens.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons la proposition de voeu référencée n° 5 G dans le fascicule, déposée par l'ensemble des groupes de la majorité et relative à la participation de l'Etat au financement des centres sociaux associatifs. Cette proposition ne se rattache à aucun projet de délibération.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Les centres sociaux et socioculturels associatifs parisiens, dont le "Picoulet" et "Solidarité Roquette", dans le 11e, sont ouverts à tous, rendent un véritable service public et agissent au quotidien pour maintenir le lien social au sein des quartiers souvent les plus défavorisés.

Ces centres sociaux et socioculturels associatifs parisiens s'inscrivent en outre dans une dimension d'animation globale des territoires et jouent un rôle essentiel dans le tissu associatif et institutionnel.

Par ailleurs, l'observatoire des données économiques des centres sociaux associatifs parisiens constate une diminution constante de la participation financière de l'Etat au fonctionnement de ces derniers, la part de l'Etat dans leurs ressources étant passé de 21,4 % en 2003 à 9,8 % en 2007.

L'Observatoire des données économiques des centres sociaux associatifs parisiens constate de la même manière une diminution constante de la participation financière de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances au fonctionnement de ces derniers. La part de l'Acsé dans leurs ressources est passée de 9,6 % en 2003 à 5,5 % en 2007. La révision générale des politiques publiques mise en oeuvre par le Gouvernement actuel, sous couvert d'une réorganisation des services publics et d'une rationalisation de la dépense publique, semble devoir se traduire en réalité par une diminution importante des moyens dont dispose l'Etat sur le terrain.

Les centres sociaux associatifs parisiens estiment, du fait de la R.G.P.P., que la participation financière de l'Etat risque de diminuer encore en 2009. La perte pour l'ensemble de ceux-ci pouvant être évaluée à plus de 1,15 million d'euros.

Cette nouvelle diminution des ressources des centres sociaux associatifs parisiens se traduirait par la suppression d'une partie et de leurs activités et des emplois relevant de l'accès au droit, de l'accompagnement à la scolarité, de l'apprentissage du français ou encore du soutien à la parentalité, alors même que la grave crise économique et sociale actuelle rend plus que jamais nécessaire la contribution de ces structures actuelles d'accueil, d'animation sociale et familiale à la lutte contre l'exclusion.

De plus, s'ajoute aux risques de cette nouvelle diminution des ressources des centres sociaux l'inconnue concernant la redéfinition en 2010 des territoires concernés par la mise en oeuvre des contrats urbains de cohésion sociale, dans lesquels de nombreux centres sociaux sont implantés.

Enfin, mes chers collègues, les centres sociaux associatifs parisiens ont d'ores et déjà organisé deux journées de mobilisation qui ont connu un grand succès le samedi 4 et le mercredi 29 avril 2009 pour informer les habitants et faire part aux élus de leurs vives inquiétudes concernant l'éventualité d'un désengagement de l'Etat et ses conséquences désastreuses sur la vie des familles les plus modestes, et plus largement sur la cohésion sociale des quartiers dans lesquels ils sont implantés.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, sur proposition de MM. Patrick BLOCHE, Georges SARRE, Ian BROSSAT et les élus du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, du M.R.C., du groupe "Les Verts", du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le voeu que le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement afin de lui signifier l'opposition ferme du Conseil de Paris et de l'ensemble des élus des Conseils d'arrondissement à toute diminution de la participation de l'Etat et des organismes dépendant de ce dernier au financement des centres sociaux associatifs parisiens.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme EL KHOMRI va vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI. - J'émets un avis favorable sur cette proposition de voeu. Vous l'avez dit : deux journées de mobilisation des centres sociaux auxquelles moi-même, Mme Gisèle STIEVENARD, ainsi que de nombreux élus parisiens, de nombreux conseillers parisiens ont participé.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons adopté un voeu pour alerter le Préfet sur l'ampleur des conséquences des baisses de financement de l'Etat et lui demander une revalorisation urgente.

Un courrier a été adressé le 20 avril dernier. Nous constatons avec inquiétude que nous n'avons aucun retour et aucun signe. Il est donc important de rester mobilisés et de taper plus fort. Je vous informe d'ailleurs que deux députés de cet hémicycle sont également intervenus, Mme Annick LEPETIT a adressé une question écrite au Gouvernement et M. Daniel VAILLANT l'a fait dans le cadre d'une question orale.

Sur les cinq dernières années, on note une progression de la participation du Département et de la C.A.F. de Paris mais inversement, une baisse drastique des lignes de financement de l'Etat ou d'organismes financés par l'Etat. Vous avez donné les éléments chiffrés, mais je tenais à apporter des éléments sur l'aide apportée par le Département, multipliée par 6 entre 2001 et 2009, dont 800.000 euros supplémentaires pour 2009, ce qui représente environ 35 % du budget total des centres sociaux.

De plus, nous avons ouvert huit centres sociaux depuis 2001, et six nouveaux seront créés d'ici 2014, dont trois dès 2011.

Or, ces efforts, qui devraient servir aux habitants pour améliorer la qualité des actions, pour ouvrir plus souvent, notamment parfois le week-end, ne servent en définitive qu'à éponger le désengagement de l'Etat. Que dire, si ce n'est relayer le cynisme de l'Etat avec des actes en matière de solidarité et de réponse à la crise, qui vont à l'encontre totale du discours.

Si les centres sociaux parisiens ont 1,15 million de financement en moins de l'Etat, cela représente environ moins 35 emplois sur Paris et beaucoup moins d'action.

Nous sommes convaincus que le travail des centres sociaux est vital pour perpétuer le vivre-ensemble et garantir la cohésion sociale dans notre ville. Il faut investir dans le social. C'est un réseau de proximité essentiel permettant de renforcer le lien social, le lien intergénérationnel, de développer les solidarités, d'initier à la citoyenneté participative.

Ces structures restent fragiles, portées par des habitants et des bénévoles. A titre d'exemple, quelques données émanant d'"Espace 19", à qui j'ai rendu visible en compagnie de Mme Gisèle STIEVENARD lors de la journée d'action du 4 avril dernier : 38 % de leurs adhérents vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire 816 euros nets.

Aussi, le Département de Paris prendra toute sa part de responsabilité dans une négociation globale par le biais de pactes de coopération sur le financement efficient des centres sociaux, mais n'entend pas le faire seul.

Je n'aurais donc de cesse d'interpeller et convaincre les différents partenaires et plus particulièrement l'Etat pour que les centres sociaux continuent à mieux faire leur projet de développement social participatif par et pour tous.

J'émets donc, bien évidemment, un avis favorable sur ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je crois, en effet, que si on veut éviter la montée des tensions dans nos quartiers, il faut soutenir les centres sociaux ; c'est l'intérêt de tous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 24 G).

M. Yves POZZO di BORGO. - Vous n'avez pas à faire de commentaire sur les votes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - J'ai été très sobre.

2009, DASES 101 G - Signature d'une convention avec l'association "Bus Social Dentaire" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 101 G.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB ; il s'agit de la convention avec l'association "Bus Social Dentaire".

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues.

Nous voulons nous féliciter de la poursuite du soutien du Département de Paris à l'association "Bus Social Dentaire", dont l'adresse n'est autre que celle du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes qui, en 1995, a eu cette excellente idée de faire d'un camion de médecine du travail un véritable cabinet dentaire itinérant, d'abord installé dans les Hauts-de-Seine, puis à Paris à partir de mai en 1998.

En septembre 2002, un nouveau bus, dont l'aménagement intérieur a été financé à hauteur de 35.000 euros par le Département de Paris a été mis en circulation.

Outre son rôle dentaire, le bus a, de toute évidence, un rôle social majeur. Aujourd'hui, il stationne à proximité de structures d'hébergement d'urgence et de stabilisation dans différentes villes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et à Paris.

En 2008, il accueillait les patients sur deux sites parisiens, celui de "la Mie de Pain", rue Charles-Fourier, dans le 13e, et celui du centre d'hébergement d'urgence "Pereire" géré par "Emmaüs" dans le 17e arrondissement.

Le centre d'"Emmaüs" ayant déménagé au cours de l'été 2008 dans le 14e arrondissement, dans un lieu inaccessible pour le bus, ce dernier a renforcé ses vacations à proximité de "la Mie de Pain", mais un nouveau site est recherché par l'association, notamment dans le 18e arrondissement.

Le bus s'adresse ainsi aux personnes sans aucune couverture sociale et les dentistes soignent prioritairement les urgences.

La question que l'on se pose est : si les soins d'urgence sont prodigués, où vont donc ces patients qui n'ont accès aux soins dentaires ni dans les hôpitaux, ni dans les centres de santé pour obtenir une prothèse dentaire ? Sont-ils orientés vers l'hôpital ?

Je pense à une des phrases de l'un de mes professeurs de Garancière qui nous disait : "L'édentation partielle est l'antichambre de l'édentation totale" et je vous fais grâce des conséquences en cascade d'une telle situation.

S'il est vrai que la carie dentaire reste un problème de santé buccodentaire majeur dans la plupart des pays industrialisés, les problèmes de santé buccodentaire et certains problèmes de santé générale sont étroitement liés, d'où l'importance de ce bus dentaire, qui permet de déceler des problèmes dentaires et d'y apporter les premiers soins, de pratiquer une dentisterie de proximité, plus que nécessaire pour ces personnes dans des situations de grande précarité, à la rue, en errance.

Je voudrais conclure en félicitant mes confrères qui interviennent de façon totalement bénévole.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Madame TAÏEB.

Je crois que votre intervention a déjà souligné l'intérêt majeur de cette structure et la légitimité du soutien de notre collectivité locale à une intervention sanitaire, puisque c'est bien de cela dont il faut parler s'agissant des soins dentaires, en l'occurrence plutôt vers les précaires et même au-delà, les plus défavorisés. Vous avez rappelé l'histoire et, à juste titre, montré la nécessité de ce type d'intervention.

Le point sur lequel je pense qu'il faut que nous nous interrogions, c'est qu'il existe malheureusement de plus en plus de nos concitoyens qui se situent entre le seuil des interventions sollicitées par ce bus et ceux qui peuvent avoir naturellement accès aux soins. Il y a une part croissante de la population qui ne se retrouve pas dans une action sociale et sanitaire du type de celle que nous soutenons à juste titre, parce qu'elle est efficace, et qui ne trouve pas place dans le système de soin tel qu'il existe habituellement.

Il faut que nous ayons une réflexion, surtout que vous avez eu raison de le rappeler, toutes ces questions dentaires ne sont pas des petites questions de santé mais peuvent avoir un effet majeur sur la santé des populations, ce qui me permet d'ailleurs d'insister tout particulièrement sur le fait que lorsqu'on parle de la mort de personnes dans la rue, de S.D.F., il est extrêmement rare que celles-ci meurent de froid ; la plupart d'entre elles meurent de maladie aggravée par les conditions de vie, notamment les conditions thermiques dans lesquelles elles sont. Evidemment, nous sommes là avec des personnes qui ont une espérance de vie et une dégradation de la situation sanitaire colossales.

Pour les médecins en rapport avec ces personnes, je pense notamment aux gens du Samu social, j'en parlais avec le Président EMMANUELLI, on retrouve des pathologies et notamment des pathologies qui sont des infections secondaires à des infections dentaires, etc. que l'on ne retrouve nulle part ailleurs et qui montrent une aggravation certaine de l'état de santé.

Cette préoccupation sur laquelle vous avez insisté - je vous remercie d'avoir souligné l'importance sanitaire de cette action - nous la soutenons avec beaucoup de détermination et nous souhaitons qu'elle puisse répondre, y compris quantitativement, à la demande des personnes qui peuvent en avoir besoin.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 101 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 101 G).

2009, DASES 181 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec la Fondation de coopération scientifique "IMAGINE" (15e) pour l'attribution de deux subventions en faveur de "l'Institut des Maladies Génétiques". - Montant global : 3.000.000 euros. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet DASES 181 G, sur lequel les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. ont déposé la proposition de vœu n° 6 G.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Madame la Présidente, mes chers collègues.

Paris marque une fois de plus son soutien à la recherche scientifique et médicale. Il s'agit, avec l'Institut des maladies génétiques, "Imagine", de poursuivre la recherche dans le domaine des maladies génétiques, comme son nom l'indique, en favorisant des interactions fortes entre recherche fondamentale et clinique, un projet conçu par des médecins et des chercheurs de l'hôpital Necker enfants malades que nous tenons à féliciter et à encourager.

Les maladies génétiques, tout le monde en parle ; on les appelle aussi les maladies rares ou orphelines, autrement dit dont la fréquence est inférieure à un malade pour 2.000 personnes. Actuellement au nombre de 6.000, cinq nouvelles maladies génétiques sont décrites chaque semaine par les chercheurs. Elles touchent 1 à 2 % des naissances dans le monde, 10 millions de personnes en Europe, 3 millions en France et constituent la première cause d'hospitalisation pédiatrique en France.

Les personnes qui en sont atteintes sont donc à la fois très nombreuses et très seules. Les maladies génétiques, il en existe un très grand nombre, mais le nombre de malades pour chaque maladie décrite peut être très faible, trop faible même pour intéresser les laboratoires pharmaceutiques et lorsque les traitements existent, ils sont fatalement trop chers.

De leur côté, les malades et leur famille espèrent, attendent, s'impatientent. Il y a donc urgence et nous nous félicitons que notre Département marque un réel soutien à la recherche pour ces maladies dites orphelines et plus encore aux malades en attente d'un futur traitement.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci.

Madame la Présidente, mes chers collègues, alors que les maladies génétiques concernent plus de 3 millions de personnes en France, parmi lesquelles un grand nombre d'enfants, nous ne pouvions rêver mieux que le projet "Imagine" pour Paris et pour la France.

Quand on sait qu'il y a 30.000 nouveaux cas par an, il s'agit bien désormais d'une véritable urgence qui nous concerne tous, notamment en tant qu'élus. C'est parce qu'"Imagine" répond à cet enjeu majeur de santé publique qu'il constitue un formidable projet.

Nous avons tous en tête les images des Téléthon année après année, où l'on voit des enfants atteints de la maladie des os de verre, d'affections neuromusculaires et génétiques, des enfants qui se battent contre la maladie, parce que leur médecin, les professeurs Patricia PATERLINI-BRÉCHOT, FISHER, MUNNICH et tant d'autres, comme Laurence THIENNOT, présidente de l'A.F.M., se mobilisent pour eux et pour la recherche.

Alors que l'on reproche régulièrement à la recherche française d'être à la traîne, avec des financements publics insuffisants et des investissements privés en recul, la création de la fondation "Imagine" est un grand et beau projet, où nous retrouvons une ville de Paris dynamique, créative et ambitieuse. Nous retrouvons notre Capitale à la hauteur des enjeux auxquels doit répondre une ville monde du XXIe siècle, et nous saluons vivement cette coopération.

Je soulignerais également que cette fondation de recherche ne pouvait pas être mieux implantée que dans l'enceinte même de Necker, puisque Necker Enfants malades est le site pédiatrique d'excellence, le premier hôpital pédiatrique créé au monde. Année après année, Necker Enfants malades s'est imposé comme une référence internationale, pour la recherche sur les maladies de l'enfant, et il le prouve encore aujourd'hui avec la création de la fondation "Imagine".

Ce projet magnifique, situé au cœur de Paris, dans le 15e arrondissement, tous les Parisiens doivent se l'approprier. Mais on ne peut s'approprier que ce que l'on connaît. Or, on se souvient tous des problèmes survenus à l'hôpital Necker, lors du projet de restructuration et de la construction du nouveau Necker, en raison d'un manque de concertation avec les riverains, qui se sont mobilisés en association pour faire un recours contre le permis de construire. Cela a provoqué un retard de presque deux ans, qui aurait pu être très préjudiciable au projet.

Nous avons connu les mêmes difficultés avec un arrêt complet des travaux dans l'ancien hôpital Laënnec. Cela veut dire que l'on ne peut plus se dispenser d'une concertation, d'explications, de dialogues avec les conseils de quartier, avec les habitants d'un quartier qui, dans le cas de l'hôpital Necker, sont déjà mis à rude épreuve avec les travaux de Necker, côté boulevard du Montparnasse et rue de Sèvres, et qui maintenant vont voir s'ajouter des travaux, côté rue de Vaugirard et rue du Cherche-Midi.

Il faut pouvoir leur expliquer que ce projet est une véritable chance pour les enfants malades, pour le 15e, pour Paris, pour le Grand Paris et pour la France. C'est pourquoi nous émettons le vœu que soit organisé, au sein de la mairie du 15e arrondissement, une exposition afin de présenter la fondation "Imagine" et l'excellence du projet sur le projet architectural et scientifique. Mais aussi qu'une concertation s'engage entre les différents partenaires de cette fondation.

En conclusion, je reprendrai les propos du professeur GRISCELLI : "Les attentes sont infinies, les espoirs sont réels. Ensemble, nous pouvons les concrétiser".

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. Philippe GOUJON a la parole.

M. Philippe GOUJON. - Madame la Présidente, je me joins au concert de louanges, bien sûr, sur ce projet et sur l'hôpital Necker, qui est un établissement d'excellence, de renommée internationale et qui s'est résolument tourné vers le XXIe siècle.

Depuis quelques années, ce site prestigieux amorce une profonde évolution pour optimiser son fonctionnement, améliorer l'accueil des patients et relever de nouveaux défis scientifiques.

Ainsi, dans la perspective de la construction du pôle mère enfant, l'angle Sèvres Montparnasse est aujourd'hui totalement vide. Les anciens bâtiments de la rue de Sèvres ont été démolis, l'hôtel Texier, comme nous le souhaitions, a été déconstruit en vue d'être réintégré, et c'est une très bonne chose, en 2013 en cœur d'îlot, avec une nouvelle vocation. Plus au sud, côté Sèvres Lecourbe, l'A.P.-H.P. construit actuellement un bâtiment pour loger son personnel.

Aujourd'hui, nous délibérons sur un projet qui serait logé à l'angle Montparnasse Cherche Midi, comme cela vient d'être dit, l'Institut des maladies génétiques. Un projet important, dont les élus de notre groupe se réjouissent, dans la mesure où il favorisera évidemment le progrès médical, mobilisera toutes les compétences scientifiques sur ces graves maladies, et reliera, comme nous l'avons vu, activités de soins et de recherche.

Ce projet ambitieux sur le plan scientifique sera accompagné, non seulement par un geste architectural de grande qualité - c'est ce que nous souhaitons en appartenant au jury de concours d'architectes - mais aussi par une exemplarité en termes d'intégration urbaine et de concertation. Voilà un mot intéressant, surtout quand il s'agit de projets de l'A.P.-H.P., avec la Mairie de Paris, et pourquoi pas la Mairie du 15e, et les habitants du quartier Necker qui subissent déjà les travaux de construction de l'énorme bâtiment Laënnec à l'angle Sèvres Montparnasse.

Nul n'ignore combien il y a quelques années les habitants de ce secteur du 15e ont été surpris en découvrant des projets de transformation de leur quartier, dans le cadre de la construction du futur pôle mère enfant. Vous n'ignorez pas non plus que la concertation autour de ce projet fut pour le moins inexistante, alors que cet imposant bâtiment de 55.000 mètres carrés avait suscité une vive émotion, tant par son implantation et les destructions qu'il générait, que par son volume et son architecture.

Faute de concertation suffisante, même si elle a été a minima en amont, faute d'un véritable dialogue au moment de la présentation du projet, des procédures juridiques ont été engagées, générant un retard important pour la réhabilitation du bâtiment Laënnec, et sans doute un surcoût pour l'A.P.-H.P.

Aujourd'hui, nous constatons que les méthodes de l'A.P.-H.P. semblent avoir évolué, et j'en félicite son directeur général. Ainsi, lors d'une réunion en juin 2008, un comité de pilotage a été mis en place pour ce futur pôle mère enfant, qui se réunit régulièrement, avec des élus de la majorité et de l'opposition, et qui se révèle être une instance de dialogue particulièrement efficace et constructive.

Nous souhaitons qu'un dispositif semblable soit créé pour le projet "Imagine". Ce nouveau bâtiment devant être édifié à l'angle Cherche Midi Montparnasse, sur l'emplacement du bâtiment Maurice Lamy, nous sommes là au cœur d'un quartier dense, qui subit actuellement plusieurs opérations lourdes de construction, qui impactent énormément la vie des habitants.

Compte tenu de la proximité des riverains, en particulier ceux du square du Croisic, qui seront entourés par ces deux énormes chantiers, nous souhaitons qu'une véritable concertation soit menée, surtout en direction des habitants du secteur Necker - le conseil du quartier se réunit à ce sujet - qui subissent déjà et subiront encore pendant quatre ans un certain nombre de nuisances, liées à la construction du bâtiment Laënnec.

Pour conclure, nous voterons cette subvention. Nous proposons le même vœu qu'a exposé Mme Catherine BRUNO avec beaucoup de talent et d'efficacité, avec l'espoir que le futur bâtiment de la fondation "Imagine" fasse l'objet d'une intégration et d'une concertation exemplaires - nous n'en doutons pas d'ailleurs - et avec la satisfaction évidemment de contribuer tous ici, quels que soient les rangs sur lesquels nous siégeons, à un projet ambitieux qui accélèrera la recherche scientifique et médicale sur les maladies génétiques, et améliorera la qualité de vie de milliers d'enfants atteints par ces pathologies graves.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour vous répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Je ne reprendrai pas, si ce n'est pour en souligner la qualité des interventions de Mme TAÏEB et de Mme BRUNO qui ont parfaitement montré l'intérêt fondamental de cette fondation "Imagine", la manière dont le Département de Paris, avec d'autres collectivités locales et, je l'espère, bientôt la Région, interviennent au-delà même de ce que sont leurs missions initiales, pour faciliter - j'allais dire pour permettre car s'il n'y avait pas ces aides, il n'y aurait pas la possibilité de doter notre pays d'une base tout à fait essentielle et fondamentale - pour que soit mené à l'avenir dans notre pays, dans les conditions les meilleures - par rapport à ce qui existe aujourd'hui tout simplement dans des conditions décentes - une recherche tout à fait essentielle.

Vous avez insisté sur ces maladies génétiques, ces fameuses maladies rares. Bien sûr, nous avons été à de multiples reprises, notamment à travers le Téléthon, confrontés au drame de ces enfants. Mais je voudrais approfondir la chose, en disant que sans doute une partie majeure des recherches dans l'ensemble des pathologies naîtra justement de l'examen de ces pathologies génétiques, de ces fameuses maladies rares, qui nous apprennent beaucoup sur le fonctionnement de nos gènes, et qui nous apprennent beaucoup sur l'ensemble des pathologies, et pas seulement sur les maladies rares et sur les enfants.

Ce sont des enjeux de recherches au plan mondial, qui sont menées dans le cadre de cette fondation et dans le cadre de ce campus de l'hôpital Necker. Disons les choses très clairement, c'est un choix politique de l'Assistance publique notamment, que de mener ce type de structure, comme l'a été le bâtiment, c'est-à-dire le bâtiment mère enfant, de les installer à l'intérieur de la ville et non pas de les repousser aux frontières de la ville comme un certain nombre nous y poussaient.

Nous avons décidé de faire, non seulement de Paris mais de ce campus, un endroit où au niveau de l'excellence nous allons chercher et soigner pour ces enfants, et mener aussi une activité, qui est sans aucun doute une activité des plus prometteuses du point de vue économique, si je peux me permettre cet aspect des choses, et pas simplement au plan social et humanitaire, mais aussi au plan économique. C'est une institution fondamentale qui est train de se développer sur le campus de l'hôpital Necker.

A ce sujet, ces derniers mois, nous avons eu l'occasion de fréquenter, justement, un peu plus ce campus. Je pense que tous les élus ici ont été frappés de l'invraisemblable sous-investissement dont est victime l'Assistance publique et les hôpitaux parisiens. Très honnêtement, pour ceux d'entre nous qui voient ce qu'il se passe aujourd'hui, alors que nous sommes au niveau de l'excellence médicale - mais si vous êtes passé à Necker, vous avez peut-être vu des enfants sortir des salles d'opération, sur des brancards, passer au milieu des parkings pour aller se faire hospitaliser dans le bâtiment d'à côté ! C'est cela ! C'est dans ces conditions-là que se fait aujourd'hui la médecine d'excellence dans notre pays, à Paris !

Je pense que nous devons prendre conscience, au moment où l'on est très chiche avec les moyens donnés à l'Assistance publique, des besoins réels auxquels nous sommes confrontés.

Deuxième point sur lequel je voudrais insister, parce que la concertation, j'y suis particulièrement favorable, et personnellement, dès que j'ai pu essayer d'ajouter ma pierre à cet édifice, je l'ai fait, en organisant la concertation mais, disons-le aussi, en organisant la remise en ordre des vraies valeurs. Les vraies valeurs, c'était la construction de l'hôpital Necker. Et moi, j'ai souhaité manifester avec l'ensemble des personnels de l'hôpital Necker, des grands professeurs aux infirmières, dès le mois de mai de l'année dernière, pour dire que nous voulions que Necker se fasse, que Laënnec se fasse, et qu'il soit permis que nos projets collectifs ne soient pas submergés par des intérêts individuels, qui doivent être légitimement écoutés et pris en compte mais qui ne peuvent pas venir diriger ce qui est l'investissement public.

Je vous le dis, il faut que l'on soit très clair là-dessus parce qu'il ne faut pas que de petits groupes puissent penser que nous allons subordonner l'intérêt général aux intérêts particuliers. Nous sommes là pour défendre les intérêts généraux dans le cadre de la concertation.

C'est pourquoi j'approuve tout à fait le vœu qui est le vôtre, Monsieur le Maire et Mme BRUNO. Je pense que nous devons organiser, en mairie du 15e notamment, une concertation sur les projets architecturaux.

Mais, si vous le permettez, je voudrais qu'on y développe en même temps, je pense que vous en serez d'accord, ce qu'est la Fondation "Imagine", pourquoi ces gens travaillent et pourquoi ils sont là aujourd'hui, sur le campus de l'hôpital Necker, pour faire avancer le progrès, la santé de nos concitoyens. Il ne s'agit pas simplement de se déterminer sur l'esthétique d'un bâtiment mais aussi sur une des fonctions essentielles de la vie et de notre société qui est de faire progresser la recherche et la santé.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 25 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 181 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 181 G).

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité.

2009, DASES 263 G - Signature d'une convention avec 3 Caisses des écoles en vue de contribuer au déploiement territorial du programme Paris Santé Nutrition sur les 13e, 15e et 19e arrondissements. - Montant total : 120.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 263 G sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 7 G.

Je donne la parole à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Je ne reprendrai pas les attendus du projet de délibération. En effet, depuis plusieurs années, tous les acteurs concernés constatent que l'obésité progresse dans notre pays et, avec elle, les pathologies qui lui sont liées et dont elle est un facteur aggravant. Nous savons que, pour une grande part, l'obésité est le fruit de notre mode de vie de plus en plus sédentaire, ainsi que nos habitudes alimentaires.

Le 13e arrondissement a mis en place, depuis plus de deux ans maintenant, une opération de distribution gratuite de fruits dans les écoles classées en Z.E.P. de l'arrondissement. Cette opération permet de donner le goût à des enfants, qui en ont peu ou pas l'habitude, de consommer des fruits.

Nous sommes très heureux de voir une nouvelle phase dans la lutte contre l'obésité se mettre en place à Paris, sous l'impulsion de l'adjoint à la santé. Il était normal que ce soit la Caisse des écoles qui porte ces postes de coordinateur.

En effet, nous savons que ce sont les enfants, et les enfants des milieux défavorisés, qui sont les plus touchés. Or, en matière de santé publique, nous savons également depuis longtemps que ce sont près des publics les plus jeunes que les messages de prévention et d'éducation à la santé passent le mieux. C'est en direction de la jeunesse qu'il faut diriger nos efforts.

Je ne dis pas qu'il faille se désintéresser des autres classes d'âge mais qu'une attention toute particulière à la jeunesse doit être portée. D'autant que nous savons aussi qu'en sensibilisant les enfants, nous toucherons les parents.

Et c'est bien ce que le Département s'engage à mettre en place en créant ces trois postes de coordinateur. Ainsi, nous serons plus en capacité de recenser, coordonner et promouvoir toutes les actions menées sur ce sujet.

D'autre part, vu la diversité qui le caractérise, il était normal que le 13e arrondissement participe à cette expérience pilote dont je suis convaincue qu'elle portera ses fruits.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, au mois de février dernier, nous avons approuvé et voté un programme de lutte contre l'obésité, "Paris Nutrition Santé", car il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique dans notre société.

Apprendre à bien manger, à manger des produits variés, équilibrés, c'est ce que nous faisons quotidiennement dans notre Caisse des écoles du 15e, où nous apportons une surveillance étroite à servir des repas de qualité à partir de denrées fraîches, avec des aliments labellisés "Label rouge", qui sont aussi importants que les produits bio dans la fabrication des repas préparés sur place, dans les cuisines des écoles.

Cette exigence de qualité a conduit le maire du 15e et moi-même, qui suis sa déléguée auprès de la Caisse des écoles, à être favorables à ce que notre arrondissement soit pilote dans ce programme "Paris Nutrition Santé".

En effet, le 15e arrondissement est déjà pilote dans ce domaine, puisqu'il participe activement depuis 2004 au réseau de prise en charge et de prévention de l'obésité en pédiatrie et au programme "Pikabouge" qui lui est associé et qui vise à sensibiliser les enfants de maternelle et de primaire à l'importance pour la santé d'une alimentation variée, saine et équilibrée, ainsi que d'une activité physique quotidienne.

Il est important que les enfants aient un repas de qualité diététique d'excellence dans leur restaurant scolaire. Il est tout aussi indispensable que les familles aient cette même exigence de bonne nutrition.

Le rôle de l'intervenant chef de projet local dans chacun des trois arrondissements concernés sera de faire de l'éducation à la santé par l'apprentissage des équilibres alimentaires et la pratique de l'exercice physique, aussi bien auprès des enfants qu'auprès de leurs parents. Il est fondamental de prévenir dès le plus jeune âge la prise de poids excessive chez l'enfant. Il est aujourd'hui avéré qu'un enfant obèse risque fortement de le rester à l'âge adulte, entraînant une augmentation considérable des maladies associées.

Je souhaite donc que cette expérimentation nous permette de faire, dans un an, deux ans et trois ans, un bilan sur les trois arrondissements pilotes de ce plan "Nutrition Santé" et qu'il soit étendu ensuite à l'ensemble de Paris pour que tous les petits Parisiens puissent en profiter et que leur famille soit mobilisée et sensibilisée au problème de l'obésité infantile.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN et puis, il y aura une explication de vote de la part de M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Une réaction courte, si vous le permettez.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Allez-y, mais je ne vous redonnerai pas la parole ensuite.

M. Sylvain GAREL. - Je ne la redemanderai pas.

Je voulais juste réagir à ce que vient de dire Mme BRUNO. Je suis d'accord à 98 % avec ce qu'elle a dit, sauf une phrase où elle dit : "Le label rouge, c'est aussi important que le bio."

Non, non, ce n'est pas aussi important, c'est différent. Le label rouge, c'est sans doute mieux que des produits qui ne sont pas labellisés, mais cela à une grosse différence avec le bio, c'est que cela ne garantit pas qu'il n'y ait pas eu de pesticides et de produits chimiques. Cela ne garantit pas non plus l'environnement des endroits où ont été cultivés ou élevés les produits servis aux enfants. Donc, je pense qu'il est vraiment très important de privilégier le bio, y compris par rapport au label rouge.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Madame le Président.

A l'évidence, les problèmes de nutrition sont beaucoup plus complexes que nous pouvions le penser il y a quelques années. Nous pensions que toutes ces questions étaient réglées spontanément par le marché, que l'économie du XXe siècle avait permis que tout le monde soit nourri, que le spectre de la malnutrition et de la famine, y compris sur notre territoire, avait complètement disparu. Et puis, en y regardant bien, en écoutant les uns et les autres, on voit bien combien un certain nombre de problèmes sont d'ores et déjà ou plus exactement à nouveau présents dans la discussion politique de façon parfaitement légitime.

Cette fois, c'est moins la capacité quantitative de se nourrir qui est en question que la capacité qualitative dont nous nous apercevons que ce n'est pas une donnée évidente dans notre société.

L'effet lié à l'éducation, à la présentation commerciale et au prix fait qu'il y a des distorsions qui existent, des différences, des inégalités de consommation très préjudiciables pour un certain nombre de nos concitoyens.

Cet effet se fait évidemment sur la composition calorique mais aussi sur la manière dont certains produits peuvent être porteurs d'un certain nombre de produits chimiques qui ont un certain retentissement potentiel sur la santé.

Il est parfaitement légitime qu'une collectivité comme la nôtre se repenche sur cette question, à la fois pour traiter des problèmes de nutrition et plus spécialement au plan qualitatif sur les questions d'obésité, encore que la nutrition pose d'autres problèmes qui vont bien au-delà de l'obésité.

C'est une prévention de bien des pathologies cardiaques ou cancéreuses qui, tout au long de la vie, doivent être présentes dans la réflexion de nos concitoyens.

Nous avons évidemment une responsabilité particulière en direction des enfants, c'est là où s'acquièrent des éléments culturels, d'éducation et de comportement parce que nous sommes face à une épidémie d'obésité qui est très importante.

Il y aura des conséquences considérables sur la vie de nos sociétés, sur l'économie dans nos sociétés, sur le système social dans nos sociétés.

Il est légitime que nous nous mobilisions. Des structures nationales existent, telles que le plan national nutrition santé.

Indiscutablement, une ville comme la nôtre doit se mobiliser. Elle a adopté un cadre général il y a maintenant quelques mois. Nous passons cette fois à la mise en œuvre d'une politique ciblée particulièrement sur trois arrondissements : les 13e, 15e et 19e arrondissements, arrondissements quantitativement importants dans Paris.

Si nous commençons seulement par trois arrondissements, c'est parce que nous pensons que notre méthodologie doit être testée et mise en œuvre avant d'être généralisée.

Fondamentalement, nous avons vocation, avec l'appui de tous évidemment, de généraliser ce type d'attitudes, d'environnement éducatif, d'environnement de prévention afin que les enfants acquièrent les meilleurs comportements et la meilleure éducation vis-à-vis de la santé et qu'on puisse aider ceux qui connaissent un certain nombre de difficultés en matière d'hygiène alimentaire.

Lorsque je parle d'hygiène alimentaire, n'oublions pas l'autre aspect, à savoir celui du bouger. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'avoir une vision unilatérale et considérer simplement l'alimentation mais aussi, nous le savons, il y a un besoin d'activité physique de plus en plus, paradoxalement, contradictoire avec une certaine vie moderne, une certaine vie urbaine qui semble vouloir marginaliser l'activité physique.

C'est par ces deux éléments que nous voulons traiter ces questions. Ce sera mis en œuvre dans ces trois arrondissements, en s'appuyant sur la Caisse des écoles, non pas que nous voulions nous limiter à l'intérieur de la Caisse des écoles, ni même nous limiter à l'intérieur du monde scolaire parce que ce que nous savons déjà des politiques de prévention c'est qu'elles doivent prendre en charge plus globalement, au-delà des enfants, l'ensemble de la famille et l'environnement social d'une façon beaucoup plus large.

Pour des raisons "pratico-pratiques" il était intéressant de s'appuyer sur la structure Caisse des écoles de façon à innover dans la mise en place de ces politiques.

A cette occasion, les Caisses des écoles vont sortir de leur rôle traditionnel puisqu'elles n'interviendront pas seulement aux vacances scolaires, aux cantines des enfants, elles aideront à ce que le monde scolaire dans son ensemble se mobilise mais aussi le monde associatif et le monde sportif autour de cette question.

Voilà l'objet de ces résolutions que je vous propose d'adopter.

Il y a un amendement technique rectificatif concernant le 15e arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Absolument. M. Jean-François LAMOUR m'avait demandé la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Pour un rappel au règlement.

Il y a quelques instants, mon collègue M. Yves POZZO di BORGO a exprimé son mécontentement quant à la façon dont vous présidiez cette séance, en particulier parce que vous aviez émis un certain nombre de réserves au travers d'attitudes de votre part quant à un vote.

Je ne vois pas en quoi vous pouvez vous permettre ce type de comportement.

Vous avez donné la parole à M. GAREL alors qu'il n'était pas inscrit sur ce projet de délibération. Dans le même temps, vous avez refusé sur le dossier "Imagine" la parole à Philippe GOUJON qui vous la demandait.

Nous vous demandons à nouveau, de manière la plus officielle, de faire en sorte de respecter les équilibres au sein de ce Conseil et de respecter surtout les procédures qui sont inscrites dans le Règlement intérieur de notre Conseil.

M. Sylvain GAREL. - C'était une explication de vote !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. GAREL s'est effectivement exprimé, davantage sur un aspect technique, une précision technique qu'il a apportée pour éclairer notre Conseil.

Je ne vois pas là une intervention toxique. Pour le reste, j'ai donné la parole à M. GOUJON. Peut-être a-t-il manifesté un geste qui m'aurait échappé, auquel cas j'en suis désolée.

Pour le reste, lorsque nous présidons, nous ne sommes pas des robots. Nous avons parfois le droit d'avoir des réactions qui sont toujours mesurées, vous m'en donnerez acte.

Je remarque que curieusement, lorsque les femmes sont appelées à présider à cette tribune, cela suscite constamment des réactions.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Nous allons poursuivre dans la sérénité.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 7 G est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 263 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASES 263 G).

2009, DASES 270 G - Approbation de la mise en oeuvre d'une étude ayant pour objet de réaliser un diagnostic qualitatif et quantitatif des centres de santé à Paris, d'analyser leurs perspectives d'évolution et d'établir des préconisations.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 270 G.

Mme Marinette BACHE a la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Présidente.

Je m'étais inscrite sur ce projet de délibération pour la saluer mais j'avais également l'intention d'en profiter pour défendre le vœu que j'ai déposé au nom du groupe M.R.C. concernant les centres de santé de la Mutualité dans le 5e arrondissement.

Ce vœu a été voté ce matin et je m'en félicite. Je pense que ce sont au moins deux centres de santé de sauvés ! Mon intervention sera d'autant plus courte.

L'égalité d'accès aux soins, le Président du Conseil de Paris le souligne dans son exposé, est de plus en plus remise en cause par des décisions du Gouvernement pour lequel la santé n'est qu'un bien marchand, démontrant que dans ce domaine comme dans d'autres, il est le vecteur d'une logique libérale qui vient de plonger le monde dans la crise que nous traversons.

Franchises médicales, déremboursements et difficultés d'accéder à des médecins conventionnés en secteur un, poussent de nombreux malades à avoir recours à des urgences hospitalières déjà bien encombrées et initialement pas faites pour cela.

La remise en cause de l'hospitalisation publique à travers la loi "Bachelot" et les attaques contre l'A.P.-H.P. ne vont évidemment pas améliorer cette situation.

J'en profite pour souligner que je rejoins les préoccupations exprimées par mon excellent collègue M. Alain LHOSTIS dans sa question d'actualité.

Une fois de plus, la Ville de Paris se trouve dans l'obligation d'assumer un rôle de bouclier social. Elle le fait à travers 97 centres de santé dont 87 à vocation sociale, gérés par elle-même ou par la Caisse primaire d'assurance maladie ou par des mutuelles et des associations.

L'activité de ces centres représente déjà 15 % des consultations médicales et 30 % des consultations dentaires.

Je ne reviens pas sur l'intervention à ce sujet de Mme TAÏEB et de M. LE GUEN qui ont exprimé avec talent la nécessité de suivre les problèmes dentaires, en particulier ceux des plus démunis mais également des couches moyennes et basses.

On peut penser qu'avec l'aggravation de la situation sociale et l'évolution démographique, le taux d'activité de ces centres va encore augmenter.

S'il est particulièrement judicieux de lancer cette étude afin de mieux connaître les besoins des patients et d'appréhender leur évolution, s'il est bon également de répondre aux préoccupations des médecins et des différents professionnels de santé qui interviennent dans ces centres, nous devons, surtout, je crois, tous avoir à l'esprit le rôle essentiel qu'ils jouent et protéger leur activité.

C'est ainsi qu'une fois de plus, le Département de Paris sera à la hauteur de la situation en matière de santé publique comme en matière de solidarité, ce qui était le thème de notre échange de ce matin.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT. - On ne peut que se réjouir que le Département de Paris mène un bilan de ces centres de santé. Mais d'une part, je voudrais m'inquiéter sur les termes inscrits dans le projet de délibération qui stipulent qu'il s'agit de trouver un "modèle d'équilibre économique". Je n'aimerais pas que la seule logique comptable prévale dans le bilan qui sera fait dans ces centres de soin, mais que le service qui y est rendu aux Parisiens fasse partie des préoccupations mises au premier rang.

D'autre part, je profite de ce projet de délibération pour vous faire part d'une inquiétude sur un sujet annexe qui concerne la fermeture du centre d'adaptation psychopédagogique de la rue Neuve-Saint-Pierre, dans le 4e arrondissement, qui a ému Dominique BERTINOTTI et moi-même. En effet, ce centre concerne les familles du Centre de Paris, voire bien au-delà. Ce centre devrait fermer au mois de juin alors même qu'il reçoit de nombreuses familles non francophones - plus de 105 - et en grande précarité sociale - 64.

La gratuité de l'aide psychologique, de l'accompagnement social et du suivi médical, notamment des personnes en situation de handicap, qui fréquentent ce centre, sont d'une aide très importante, très précieuse pour ces familles, puisque non seulement c'est gratuit, mais il n'y a pas de formalités administratives pour accueillir ce public.

Cette prise en charge me paraît indispensable à préserver dans le Centre de Paris. Sa localisation même dans le Centre de Paris fait que ce centre est très accessible et accueille et reçoit des familles qui viennent bien au-delà de nos arrondissements centraux.

Avec le médecin-chef et l'équipe de ce centre, il y a une vraie préoccupation sur la pérennité des missions qui lui sont dévolues. Je voudrais m'associer à cette inquiétude devant l'Assemblée du Conseil de Paris et souhaite qu'une solution soit trouvée pour surseoir à cette fermeture.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Concernant les centres de santé et l'étude qui nous est proposée, je rappelle que nous avions déjà fait une étude similaire en 2002 et nous avions déjà constaté que la situation se dégradait. Elle ne s'est pas arrangée depuis. Ce dont nous avons parlé ce matin à propos de deux voeux proposés pour le centre de santé de la Mutualité française, qu'on croyait au-dessus de ces difficultés, au-dessus de ces problèmes, montre bien qu'il y a une question de la survie des centres de santé parisiens, qu'ils soient mutualistes, appartenant à des congrégations religieuses ou associatifs. Ils sont réellement menacés.

Evidemment, que l'on s'efforce aujourd'hui de revisiter l'ensemble de la situation, c'est bien. En revanche, je suis perplexe sur le fait que nous soyons associés à la Caisse primaire d'assurance maladie qui, jusqu'à preuve du contraire, à part payer les actes qui sont effectués, ne met aucun argent dans aucun des centres de santé associatifs, mutualistes ou de la Ville alors qu'elle a mis ces dernières années des charges importantes sur les centres de santé, comme la gestion informatisée des dossiers.

Aujourd'hui, la Sécurité sociale ne travaille absolument plus sur aucun des dossiers gérés par les centres de santé. Tout est fait en télétransmission, à la charge totale des centres et pour chaque dossier, il en coûte 7 euros à 8 euros aux centres de santé. Il y a un refus total de la Caisse primaire d'assurance maladie de financer ce transfert de responsabilité sur l'ouverture des droits des patients.

D'autre part, la Caisse primaire d'assurance maladie et les autres organismes de protection sociale ont plutôt tendance à fermer leurs établissements qu'à en ouvrir.

Si à nouveau ces organismes s'intéressent à l'existence de ces centres, c'est bien, mais il faudrait payer pour voir.

J'ajoute que dans les objectifs qui sont fixés à l'étude, je suis pour que l'on ait les critères d'équilibre de ces centres. Je rappelle que tout le monde le sait, personnellement, cela a été mon métier pendant une dizaine d'années, aucun centre de santé pratiquant le secteur I ne peut s'équilibrer sur ses recettes. Je vous mets au défi d'en trouver un seul en France. Comme j'ai une expertise professionnelle, je peux vous donner quelques exemples très différents les uns des autres. A chaque fois, ce sont les collectivités territoriales, les mutuelles, ou d'autres organismes, des associations, des congrégations religieuses qui, quand il y avait de l'argent, le faisaient. C'est ce qui se passe avec la Fédération de la mutualité parisienne. C'est une réalité. Vous pouvez la nier, mais il ne faut pas, alors, voter ce que vous avez voté tout à l'heure. Si on nie cela, il ne faut pas voter ce que nous avons voté tout à l'heure concernant le maintien des activités des centres de tels organismes mutualistes. Il faudrait alors demander combien de millions d'euros la Mutualité Française va ou doit continuer à mettre dans la gestion de son centre de santé.

C'est pourquoi je suis inquiet quant à l'un des objectifs qui est déterminé. Cela ressemble aux objectifs fixés par la démarche de la loi "Bachelot". Il est indiqué : "de déterminer les critères de performance économique des centres et d'établir un modèle d'équilibre économique, d'identifier les voies d'une amélioration de la viabilité économique et de donner des préconisations d'évolution pour ces structures".

C'est un très beau langage que l'on retrouve en permanence de la part de ce Gouvernement pour réformer le système de santé français dans la dernière période. On voit où cela nous conduit. Je ne souhaite pas que ces critères soient retenus de cette façon. Je partage toutefois les autres critères qui ont été donnés.

J'aurais aimé également savoir ce que signifiait "l'attention particulière apportée aux huit structures gérées par le Département de Paris".

Je pense que c'est parce que ce sont les nôtres, mais j'espère que cette attention particulière n'est pas fixée car l'on souhaite que cette attention particulière aide à des remises en cause des moyens et des objectifs engagés ces dernières années.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA. - Nul ne contestera que l'accès aux soins constitue un droit essentiel, pourtant il est peu de dire qu'aujourd'hui encore, de trop nombreuses inégalités demeurent, fragilisant l'état de santé d'une partie de la population parisienne.

Nous savons combien, aux inégalités sociales, au sens financier du terme, se rajoutent un certain nombre d'inégalités dans l'accès à des services pourtant publics. Il en est malheureusement ainsi de l'éducation, de l'accès au droit mais également de la santé. Au-delà d'être en capacité de payer un service, encore faut-il bien souvent détenir un capital culturel et relationnel permettant d'en bénéficier dans les meilleures conditions, c'est-à-dire de taper aux bonnes portes, d'anticiper les problèmes, de se faire conseiller dans ses démarches.

En période de crise, d'autre part, nous savons combien les inégalités en matière de santé croissent. En effet, pour les familles les plus défavorisées, lorsque le pouvoir d'achat se fait moindre, les dépenses pour des soins se trouvent presque automatiquement reléguées derrière d'autres priorités essentielles, au premier chef desquelles se trouvent le logement et l'alimentation.

La conséquence d'un tel état de fait est claire. De nombreuses pathologies non traitées ou prises en charge trop tardivement entraîneront inévitablement une aggravation de l'état de santé des populations et un accroissement des recours aux urgences pourtant déjà fortement engorgées. Je ne parle même pas de l'accroissement du déficit de la sécurité sociale.

En effet, seule l'intervention de l'hôpital public permettra alors d'intervenir efficacement.

A Paris, l'accès aux soins de premier recours risque de se détériorer rapidement du fait d'un manque croissant de médecins conventionnés en secteur I. Une étude de l'union régionale des médecins libéraux d'Ile-de-France, rendue publique la semaine dernière, met en lumière la pénurie de médecins libéraux qui s'annonce, du fait du départ à la retraite de la génération du baby-boom et de la moindre attractivité de la médecine générale.

De fait, 80 % des praticiens à Paris ont du mal à trouver un successeur.

En outre, l'offre de santé sur le territoire parisien, qui demeure certes importante, apparaît assez déséquilibrée.

Ainsi, le quart nord-est de Paris est-il significativement moins bien doté en professionnels de santé.

Pour parler ne serait-ce que d'un arrondissement que je connais un peu, le 20e, c'est le deuxième arrondissement de Paris du point de vue démographique ; or, plus d'un tiers de sa population vit en quartier politique de la ville et pourtant, parmi les 97 centres de santé que compte l'agglomération parisienne, seulement trois se situent dans le 20e : un centre de santé de la Ville de Paris, un centre Croix-Rouge, ainsi que le G.O.S.B. Si l'on considère la situation du nord-est parisien, le 18e et le 19e comptent chacun 4 centres de santé, alors que le 15e en compte 13, soit plus que les 18e, 19e et 20e arrondissements réunis.

Je crois, pour répondre aux cris d'oiseau d'un intervenant de l'U.M.P., qu'on est loin des poncifs et qu'on est dans la réalité froide des chiffres et des statistiques.

Pourtant, pour les populations en difficulté, les centres de santé, héritiers de la médecine sociale, apparaissent comme des interlocuteurs privilégiés, en offrant à tous des soins de qualité et de proximité. A Paris, les centres de santé réalisent 15 % des consultations médicales et 30 % des consultations dentaires dont le prix en libéral est trop souvent prohibitif.

L'offre sociale de soin nécessite donc toute notre attention.

Aujourd'hui, de nombreux centres de santé connaissent des difficultés. Il est donc nécessaire de réfléchir aux moyens de les aider et de les stabiliser et c'est dans cette perspective que cette délibération m'apparaît essentielle.

Elle nous permettra de faire un état des lieux de l'offre parisienne en matière de santé et de mesurer les besoins de la population pour nous aider à définir demain les priorités de notre collectivité en matière de santé, afin que Paris garantisse le meilleur système de soins à ceux de ses habitants qui en ont le plus besoin.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup à toutes et à tous de vous être intéressés à cette délibération qui est, au point de départ, un peu technique, puisqu'il s'agit de mettre en place un certain nombre d'études pour essayer de comprendre mieux la situation dans laquelle se trouve l'offre de santé en secteur 1 sur la Capitale et en particulier les centres de santé, c'est-à-dire ce qui correspond à Paris et singulièrement à Paris, par rapport à la plupart des autres Départements français, une forme de singularité, c'est-à-dire que l'offre de soins en secteur opposable de médecine ambulatoire est assurée pour près de 25 % par des organismes sous forme de centres de santé.

Ces centres de santé, en général, vont très mal financièrement. Il est exact que la plupart d'entre eux, pas tous, sont déficitaires et la situation n'a cessé de s'aggraver au point qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où pratiquement les organismes dont ils dépendaient sont au bout de leurs fonds propres. Nous sommes dans une situation où nous voyons poindre un nombre croissant de centres de santé qui, en désespoir de cause, seraient en droit ou en situation de se tourner vers la Ville pour nous demander des subventions de plus en plus importantes.

Pour dire les choses comme elles sont, nous n'avons pas comme fonction et nous n'avons pas les moyens d'assurer le financement de l'ensemble des déficits potentiels des centres de santé existant à Paris, alors même que nous sommes très directement interpellés par les conditions d'accès aux soins de nos concitoyens à des tarifs opposables.

Sans vouloir exagérer la situation, on peut craindre que dans les mois et les années à venir, nous soyons vraiment dans une situation de rupture, ce dont vous avez entendu parler à propos du centre de la Mutualité, la Mutualité n'étant pas la moins riche et la moins fortunée des structures.

Mais tout un tas d'autres centres de santé existants, soit ont déjà disparu, ont mis la clef sous la porte avec des ardoises assez significatives, soit se sont tournés vers d'autres structures dont nous ne savons pas exactement forcément ce qu'elles feront toujours pour maintenir la qualité d'accès aux soins. Nous sommes donc dans une situation tout à fait préoccupante.

Nous avons pensé efficace de travailler en liaison avec la Caisse primaire d'assurance maladie. Dans la mesure où elle a sa propre logique, nous avons la nôtre, nous n'avons pas vocation à nous substituer à l'assurance maladie dans ce pays, c'est à elle d'assurer l'accès aux soins. Nous avons donc pensé utile d'essayer de l'entraîner dans un constat qui pouvait être le nôtre sur ce qui n'allait pas, ce qui pouvait aller mieux et ce qui, de toute façon, une fois que l'on aurait vu ce qui ne va pas et ce qui pourrait aller mieux, laissera béant comme difficulté de toute façon à faire ce que nous pourrions ou devrions faire au regard des besoins.

Nous avons mené cette étude en ayant le souci aussi de ne pas nous en abstraire.

Bien sûr, nous avons des centres de santé qui ont d'ailleurs une histoire diverse. Nous avons des centres de santé à proprement parler, mais nous avons aussi des centres médico-sociaux qui viennent de la profondeur des âges de la politique sociale de la Ville de Paris, ce qui était dans le temps le bureau d'aide sociale et ce qui est devenu le Centre d'action sociale, ce qui mérite, de toute façon, aujourd'hui d'être réfléchi, au regard des fonctions, des positionnements, des organisations, des buts qui leur sont fixés ; tout cela doit être vérifié.

S'agissant de ces structures, nous avons à cœur de réfléchir à ce qu'on ne débite pas du soin pour du soin, mais à ce que pourraient être des priorités sociales et ce que pourraient être des priorités sanitaires et, éventuellement, à des solutions innovantes, parce que là encore, je pense qu'il faut faire preuve d'innovation si l'on veut véritablement faire face aux difficultés qui sont les nôtres.

Nous verrons bien ce que donnera cet audit. En tout cas, personnellement, j'en attends les éléments objectifs d'un débat qui sera de toute façon un débat élargi, puisqu'il devra associer l'ensemble des élus autour de tout cela et que nous prenions chacun nos responsabilités.

J'ai été interpellé par notre collègue M. BOUTAULT, le maire du 2e arrondissement sur la situation des C.A.P.P. Vous avez raison, Monsieur le Maire, de considérer que les C.A.P.P. ont été mis en difficulté ; c'était le cas il y a maintenant quelques mois, lorsque le Gouvernement avait décidé de supprimer l'ensemble des C.A.P.P. et de supprimer ce qui faisait la légitimité des C.A.P.P., c'est-à-dire la présence de personnel de l'Education nationale, puisque, comme vous le savez, ces C.A.P.P. ont vocation à être des structures de soins adaptées à la problématique Education nationale, ce pourquoi elles ont été faites, se distinguant ainsi des C.M.P.P. ou bien encore des actions propres classiquement à ce qui peut se passer notamment dans les Z.E.P. ou dans les réseaux de solidarité scolaire.

Au moment où nous avons discuté assez âprement avec le Ministère qui voulait nous supprimer plus d'une trentaine de postes de mise à disposition d'enseignants dans ces structures, nous avons considéré qu'il était légitime, d'une part, de vérifier que nos structures étaient parfaitement adaptées aux tâches qui étaient les leurs et qu'elles fonctionnaient bien.

Nous avons, dans cette discussion, été amenés à considérer qu'il fallait sans doute faire des choix et que le C.A.P.P. du 4e n'était pas directement, et je confirme tout à fait votre analyse selon laquelle il y a des populations d'enfants de populations fragilisées présents. Vous avez parlé notamment de la population chinoise, en partie, c'est vrai, à cheval sur le 11e arrondissement.

C'est pourquoi nous avons pensé que ce centre, qui n'était pas directement inséré dans une problématique de Zone d'éducation prioritaire, qui avait besoin d'être reconfiguré pour éviter la fragilisation d'autres centres et pour présenter un dossier qui était compatible avec ce qu'étaient les exigences gouvernementales en la matière, qu'il était possible de rassembler les files actives.

Je vous rassure, bien évidemment, ces enfants seront suivis, à la fois dans le C.A.P.P. du 11e et celui du 12e arrondissement, dont d'ailleurs une partie d'entre eux viennent. Nous avons des places disponibles dans l'un et dans l'autre. Nous avons pensé qu'il était nécessaire, pour des raisons d'efficacité et pour des raisons de prise en compte des négociations que nous avons eues avec l'Etat, d'opérer ce redéploiement qui se fait - nous y veillerons tout particulièrement - en ayant à cœur d'accomplir le suivi personnalisé des enfants ; j'en prends l'engagement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 270 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 270 G).

2009, DASES 95 G - Subvention à l'association "Comité Local de l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris" (APEIS Paris).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 95 G sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé l'amendement n° 8 G.

Je donne la parole à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Présidente.

L'association "Comité local pour l'emploi, la formation et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris", située dans le 20e arrondissement, réalise un travail essentiel pour les Parisiennes et les Parisiens en difficulté.

L'association a accueilli 200 personnes en 2008 pour des questions relatives au logement, aux prestations sociales, aux allocations chômage, à la recherche d'emploi, à la régularisation de retraites et à d'autres actes administratifs.

Cet accompagnement est réalisé uniquement par des bénévoles qualifiés et des retraités, l'association manquant de moyens. Dans ce contexte, le groupe Centre et Indépendants a déposé un amendement et propose que la demande de subvention de 5.640 euros soit acceptée, afin de permettre à l'association de recruter un salarié pour répondre à l'ampleur des besoins. Comparé à des subventions de 15.000 ou 50.000 euros pour des associations au travail analogue, nous considérons qu'une subvention de 5.640 euros est tout à fait justifiée et raisonnable.

Vous noterez également que dans l'attente d'avoir des élus "Nouveau Centre" dans le 20e arrondissement, notre attention s'est portée sur le bon travail d'une bonne association.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, l'APEIS est une association de défense des chômeurs qui intervient pour que les chômeurs accèdent à leurs droits. La désorganisation du pôle emploi, que nous avons soulignée à plusieurs reprises lors de cette séance du Conseil de Paris, a pour les chômeurs des conséquences qui peuvent être dramatiques, notamment lorsqu'elles conduisent à la suppression des allocations chômage.

Dans un contexte d'augmentation du chômage et donc de nécessité de soutenir les associations de chômeurs, j'accepte donc votre amendement, Madame BRUNO, et propose que nous votions une augmentation de la subvention à l'APEIS pour la porter à 5.640 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 8 G assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition d'amendement n° 8 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 95 G ainsi amendé.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASES 95 G).

2009, DASES 87 G - DLH 1 G - Développement du dispositif "Louez solidaire et sans risque".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 87 G.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, il y a certaines mesures d'apparence technico-financière dont la signification porte bien au-delà de ce qu'elles sont. Elles renvoient à la solidarité, solidarité d'autant plus importante que la crise frappe de plein fouet tous nos concitoyens. Elles renvoient à l'imagination, à l'innovation, à l'expérimentation pour mieux protéger les Parisiens et les Parisiennes.

Ce projet de délibération fait suite, en effet, à une première phase expérimentale lancée en mars 2007 visant à mobiliser le parc privé de logements en faveur de personnes défavorisées. Ce dispositif, qui porte le nom de "louez solidaire et sans risque", lutte ainsi contre les formes de précarité au logement et offre une alternative à l'hébergement hôtelier d'urgence pour les familles parisiennes.

Cette expérimentation qui s'est achevée en décembre 2008 a permis de mettre 250 appartements privés au service de cette politique. 213 familles ont ainsi été hébergées et 42 relogées depuis. Sur les 19 mois de l'expérimentation, ce dispositif a coûté 1,77 millions d'euros, tout en comprenant l'accompagnement social lié au logement, le tout financé dans le cadre du Fonds de solidarité logement, le F.S.L.

Son succès pousse donc à l'extension.

Je ne résiste pas au plaisir, mes chers collègues, de souligner que la Ville de Paris a reçu pour cette expérimentation en novembre 2008 le grand prix Territoria/Presse qui récompense la meilleure réalisation originale et innovante des collectivités locales, reconnaissant ainsi la qualité et l'utilité de ce dispositif pour les Parisiens ayant des difficultés d'accès au logement.

De plus, le modèle expérimental mis en place par l'Etat sur Paris et la petite couronne, qui se nomme "Solibail", se pose dans des conditions de fonctionnement similaires à notre dispositif et avec un coût au logement similaire à ceux de "louez solidaire et sans risque". C'est un hommage indirect au modèle mis en place par la Ville de Paris.

Ce projet de délibération fait par ailleurs écho à la communication sur les solidarités présentée ce matin et à tous les dispositifs présentés notamment par M. Jean-Pierre CAFFET, notre président de groupe. Elle démontre que notre politique multiplie les leviers pour n'oublier aucun des Parisiens et Parisiennes et, ici, des familles. Le dispositif "louez solidaire et sans risque" présente trois caractéristiques fondamentales qu'il convient de rappeler.

Au-delà de la réponse à la problématique de l'hébergement, il propose un accompagnement social. Ensuite, il mobilise du logement privé qui permet aux propriétaires s'engageant dans ce dispositif de disposer d'avantages fiscaux et de bénéficier d'un revenu sans risque.

Paris avait obtenu l'ouverture d'un dispositif fiscal, dit "Borloo", dans l'ancien, début 2008. Une augmentation de cet avantage fiscal de 30 à 70 % dans les zones présentant une inéquation de l'offre et de la demande a été adoptée au travers d'un amendement en mars 2009, lors de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Le décret permettra d'accroître l'accessibilité financière du dispositif.

Par ailleurs, nous souhaitons que le Gouvernement réponde favorablement à notre demande d'augmenter les financements au titre de l'ALT, aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées, afin de couvrir le différentiel entre le loyer payé au propriétaire et celui payé par les ménages.

Pour finir, troisième caractéristique qu'il convient de rappeler : ce dispositif est temporaire et les familles, après accompagnement, retrouvent un logement dans le parc social. Ce projet de délibération propose de fixer pour "louez solidaire et sans risque" un nouvel objectif d'au moins 1.000 logements d'ici à la fin de l'actuelle mandature, pour un montant de 10 millions d'euros. Il maintient le dispositif de l'expérimentation en y apportant quelques évolutions pour plus de flexibilité ou pour mieux encadrer les organismes conventionnés. Le public concerné pourra demain être étendu à des familles expulsées du parc privé en évitant la mise à l'hôtel et en luttant ainsi contre l'institutionnalisation pour les familles d'une filière d'accès au logement passant par une prise en charge hôtelière par le Département. Il pourra s'adresser demain également à des mères sortant du centre maternel sans solution immédiate ou pour des jeunes majeurs protégés au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Concernant le choix des organismes conventionnés, le projet de délibération prévoit un élargissement aux bailleurs sociaux pour des projets spécifiques ou pour mettre au service de cette politique leur expérience du logement diffus, ou auprès des publics en difficulté.

Dernière évolution que je souhaitais ici souligner : l'accompagnement social, toujours pierre centrale du dispositif, peut être délégué, après accord exprès des services du Département DASES et DLH, et ce, afin de faciliter, le cas échéant, la professionnalisation de certains acteurs sur un des axes du dispositif.

Dans la continuité de cette expérimentation, en l'enrichissant pour mieux répondre aux attentes des Parisiens, nous serons aux côtés des familles. Dans un contexte de crise et de crainte de nos concitoyens, il me semble important de souligner notre politique, pour leur démontrer que Paris, dans le cadre de ses compétences, peut protéger ses concitoyens et participer avec son budget à la relance de notre économie locale, en permettant à des propriétaires de développer des revenu fonciers en solidarité avec les autres Parisiens et en développant des emplois non délocalisables.

C'est une formidable leçon de bon sens, une incitation à l'action et à la solidarité qui nous fait tous progresser.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je me réjouis de ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Bien. Deux adjoints sont concernés par ce projet de délibération.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Pardon ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Je formulerai une explication de vote tout à l'heure.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je prends bonne note de votre demande d'explication de vote.

La parole est à Mme TROSTIANSKY et à M. MANO, s'il le souhaite.

Allez-y, Madame TROSTIANSKY !

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, complémentaire à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale, l'AIVS, qui s'adresse à un public autonome, salariés aux ressources modestes, isolés ou en couple, "louez solidaire" est incontestablement l'alternative adéquate et dynamique à la prise en charge hôtelière.

Notre objectif de 1.000 logements captés avant la fin de la mandature, tout comme l'expérience acquise depuis la création du dispositif nous incitent à des évolutions nécessaires, afin que "louez solidaire" puisse prendre toute l'ampleur que nous souhaitons lui donner.

Nous renforcerons donc les moyens financiers mis en œuvre pour garantir une répartition harmonieuse sur le territoire parisien et éviter une concentration des logements dans les arrondissements les plus populaires déjà fortement impliqués dans l'accueil des plus vulnérables.

Déterminés, nous souhaitons donner un cadre général à "louez solidaire" qui renforce notre politique de prévention.

Mme Sandrine CHARNOZ a évoqué les évolutions prévues dans ce projet de délibération, que je ne reprendrai pas. Je voudrais juste dire que ces évolutions ne vont pas remettre en cause l'objectif initial de s'adresser aux familles sortant d'hôtel, ni même la finalité en terme d'accès au logement, mais donne, au contraire, à notre collectivité les moyens de poursuivre cette action avec innovation et créativité.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission. - Un petit mot rapide pour constater que voilà une innovation supplémentaire de la collectivité parisienne, une innovation qui marche, puisque 250 propriétaires ont confié leur bien en gestion, et avec un suivi associatif, avec des garanties de revenu locatif extrêmement précis. Cette innovation d'ailleurs a été copiée, mais dans le bon sens du terme, par l'Etat qui a étendu - avec modestie, je le reconnais ; un peu trop à mon goût, d'ailleurs ! - ce système à la périphérie parisienne. C'est une bonne façon d'éviter le scandale des hôtels meublés souvent en triste état et d'offrir aux familles, et notamment avec enfants, plus le nouveau public ciblé, une condition de résidence favorable.

Notre ambition est d'avoir 1.000 logements en rotation au bout de la mandature. C'est l'assurance que 700 familles par an seront relogées dans le parc social pérenne. Je pense que c'est une avancée notable dans la lutte contre l'habitat indigne, et notamment l'hôtel meublé et nous pouvons nous en féliciter.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je donne la parole à Mme Anne TACHÈNE pour une explication de vote.

Mme Anne TACHÈNE. - Exactement, c'est une explication de vote.

Madame la Présidente, mes chers collègues, nous ne pouvons qu'approuver le développement du dispositif "Louez solidaire et sans risque". Cette initiative, nous l'avons soutenue dès le début, c'est-à-dire dès le Conseil de Paris du 27 mars 2007, qui a décidé de son expérimentation.

Ce n'est pas un hasard si ce dispositif a fait parler de lui et a même été primé. Il porte dans l'un des domaines les plus sensibles de la politique parisienne, si ce n'est le plus sensible aujourd'hui, celui du logement, une avancée à la fois sociale et budgétaire, ce qui est malheureusement assez rare.

Le dispositif "Louez solidaire et sans risque" a plusieurs vertus.

Tout d'abord une vertu sociale. Offrir une alternative au recours à l'hébergement hôtelier d'urgence, pour les familles parisiennes en difficulté, privées de toit, devait être une priorité de notre politique du logement. Ces Parisiens ont droit à de vrais logements.

Ce n'est pas qu'une question de dignité de principe. Il y a aussi l'aspect psychosociologique. Il faut éviter, autant que possible, les solutions qui marginalisent.

Enfin, il est nécessaire d'accompagner des Parisiens en difficulté dans leur recherche de logement, ce que propose la formule "Louez solidaire". De même qu'il y a des parcours de réinsertion dans l'emploi, il doit y avoir des parcours de réinsertion dans le logement.

Une vertu budgétaire ensuite. Cette solution, meilleure pour les publics visés, est aussi plus économique pour la collectivité que celle des hôtels.

Vertu sociale, vertu budgétaire, l'expérimentation se justifiait donc plutôt deux fois qu'une. Aujourd'hui, comme le fait apparaître le projet de délibération, cette expérimentation fait ses preuves. Il faut donc passer à la vitesse supérieure.

Les aménagements techniques apportés par le présent projet de délibération au dispositif initial, consistant à mieux encadrer les organismes conventionnés et à apporter plus de flexibilité dans la gestion du dispositif, nous semblent aussi parfaitement justifiés.

Vous l'aurez compris, le groupe Centre et Indépendants soutient l'extension du dispositif "Louez solidaire". Toutefois, cette extension soulève trois inquiétudes.

Premièrement, il sera nécessaire d'éviter tout effet de seuil pour être éligible à un logement de cette nature. "Louez solidaire" doit pouvoir profiter au plus grand nombre de Parisiens modestes, en situation d'urgence face à un problème de logement. Il faut donc éviter que certains d'entre eux, trop aisés pour en bénéficier, soient également trop modestes pour accéder à la location sur le marché libre, faute de caution.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame TACHÈNE, c'est deux minutes pour l'explication de vote. Là, j'ai le sentiment que vous nous faites une intervention. Il faut conclure !

Mme Anne TACHÈNE. - D'accord. J'avais prévu initialement une intervention.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Dans ce cas-là, il faut s'inscrire.

Mme Anne TACHÈNE. - Tout à fait. Je conclus très vite.

Cette mobilisation temporaire ne remplacera pas la création évidemment d'habitations, et nous ne réglons pas cette question sans réfléchir dans le cadre du Grand Paris. C'est donc avec ces réserves, Madame la Présidente, mes chers collègues, que le groupe Centre et Indépendants apportera son soutien au présent projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 87 G - DLH 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 87 G - DLH 1 G).

Je vous fais observer que ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous propose, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Centre hospitalier Sainte-Anne (Conseil d'administration) (R. 8 G) :

- M. Etienne MERCIER en remplacement de Mme Danièle POURTAUD, représentant M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Société anonyme d'HLM "Immobilière 3 F" (R. 9 G) :

- M. Daniel MARCOVITCH en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Etablissement public de coopération à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 10 G) :

- M. José Manuel GONÇALVES (personnalité qualifiée) en remplacement de M. Bernard LATARJET, désigné les 24 et 25 novembre 2008, démissionnaire.

Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (également compétente pour statuer sur les projets d'aménagement cinématographique) (R. 11 G) :

- Mme Claire GROVER, en remplacement de M. Frédéric HERVO, désigné le 2 février 2009, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 8 G à R. 11 G).

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous arrivons au terme de la séance du Conseil général.

Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq minutes).

Votes spécifiques.

M. Jean-Marie LE GUEN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DASES 181 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec la Fondation de coopération scientifique "IMAGINE" (15e) pour l'attribution de deux subventions en faveur de "l'Institut des Maladies Génétiques". - Montant global : 3.000.000 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009 DASCO 9-G Approbation de l'attribution du nom de collège Edgar VARESE à l'établissement public local d'enseignement 16-18 rue Adolphe Mille (19e).

2009 DASCO 16-G Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 17.801 euros.

2009 DASCO 27-G Subventions à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 30.561 euros.

2009 DASCO 31-G Subventions aux collèges (2e tranche d'équipement). - Montant total : 1.019.780 euros.

2009 DASCO 39-G Subvention au lycée professionnel Galilée (13e) pour un projet pédagogique en faveur d'écoliers, de collégiens et de lycéens. - Montant : 3 500 euros.

2009 DASCO 44-G Approbation du principe de réalisation de travaux dans le cadre de la 3e tranche de restructuration du lycée-collège Jacques Decour (9e).

2009 DPA 36-G Signature du marché relatif aux travaux de modernisation des menuiseries extérieures au Collège Départemental Louise Michel, 11 rue Jean Poulmarch et à l'école élémentaire 17, rue de Marseille (10e).

2009 DPA 43-G Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des faux-plafonds au collège départemental 199, quai de Valmy (10e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2009 DASES 126-G Signature des conventions fixant la participation du Département de Paris au fonctionnement des Centres d'Accueil de Jour (CAJ) pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées. - Montant global : 1.547.172 euros.

2009 DASES 129-G Publication de la liste des personnes qualifiées prévue à l'article L. 311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles et fixation des modalités de prise en charge de ce dispositif.

2009 DASES 143-G Subvention à l'Association des Clubs de l'Amitié Juifs d'Ile-de-France (ACAJIF) (5e) au titre de 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009 DASES 144-G Subvention à l'association "L'âge d'Or de France" (17e). - Montant : 2.500 euros.

2009 DASES 147-G Dotation du prix 2009 "Les Initiatives de la Bientraitance de la Mairie de Paris". - Montant : 10.000 euros.

2009 DASES 216-G Subvention à l'association "Au Rendez-vous des Seniors" (18e). - Montant : 6.000 euros.

2009 DASES 267-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Coeur en Fête" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 5.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2009 DASES 132-G Signature d'une convention annuelle avec l'association "Léa pour Samy" (11e), pour l'attribution d'une participation. - Montant : 54.930 euros.

2009 DASES 190-G Signature d'un avenant n° 3 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Autisme 75 - Centre Ile de France" (13e) pour l'attribution d'une participation pour financer l'extension des activités du "P'tit Club". - Montant : 70.000 euros.

2009 DASES 191-G Subvention à l'association "Le Papotin - Fenêtre sur la Ville" (92160 Antony). - Montant : 9.000 euros.

2009 DASES 192-G Subvention à l'association "Turbulences !" (11e). - Montant : 15.000 euros.

2009 DASES 193-G Signature d'une convention annuelle avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information (ANPHI) (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2009 DASES 195-G Subvention à l'association "Personimages" (14e). - Montant : 20.000 euros.

2009 DASES 197-G Signature d'une convention annuelle avec l'association "ABC Autisme" (15e) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 70.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2009 DASES 230-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Parrains par mille" (4e) pour l'attribution d'une participation au titre de son activité de parrainage. - Montant : 60.000 euros.

2009 DASES 231-G Subvention à l'association "Enter" (6e). - Montant : 14.000 euros.

2009 DASES 232-G Subvention à l'association "Enfance et Familles d'Adoption - Association des Foyers adoptifs de Paris" (10e) pour son action de soutien aux familles adoptantes. - Montant : 3.500 euros.

2009 DASES 233-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention avec le "Centre Français de Protection de l'Enfance" (94270 Le Kremlin Bicêtre), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 61.000 euros.

2009 DPA 46-G Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation de la chaufferie du bâtiment "ébénisterie" au Centre d'Education et de Formation Professionnelle (C.E.F.P.) d'Alembert, RN 34, 77 144 Montevrain, et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2009 DAJ 9-G Signature d'une convention constitutive de groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris en vue de la représentation juridique de ces deux collectivités.

2009 DALIAT 10-G Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise à disposition et l'entretien d'appareils sanitaires destinés à divers locaux de la Ville et du Département de Paris. - Lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2009 DRH 1-G Signature avec la Commune de Paris d'une convention relative au marché des prêts sociaux.

2009 DRH 6-G Approbation du principe et du financement d'un capital décès en faveur des ayants droit des agents du Département de Paris.

2009 DRH 7-G Défense dans l'instance engagée par Mme Ingrid BARBARIT à la suite du rejet implicite de sa demande d'admission aux allocations chômage.

2009 DSTI 24-G Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de prestations de services informatiques dans les établissements scolaires parisiens.

2009 DSTI 43-G Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville, le Département, le CAS-VP et la Maison des personnes handicapées (MDPH) préalablement au lancement d'une ou plusieurs procédures de consultation en vue de l'attribution d'un ou plusieurs marché(s) ou accords-cadres concernant l'instruction des aides sociales.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009 DF 9-G Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour doter la Mairie de Paris et le Département de Paris de cartes d'achat.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009 DASES 63-G Signature d'une convention avec l'Association Régionale contre l'Exclusion par l'Insertion et l'Emploi (A.R.C.I.E) (1er), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2009 DASES 68-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Coordination Toxicomanies" (18e). - Montant total : 167.000 euros.

2009 DASES 135-G Signature d'une convention avec l'association "Actions Traitements" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009 DASES 167-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Alliance pour la vie - établissement Abritoit" (20e) pour l'attribution d'une subvention et d'une participation. - Montants : 50.000 euros et 4.000 euros.

2009 DASES 184-G Subvention à l'association "Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si" (19e) au titre de l'année 2009. - Montant : 15.000 euros.

2009 DASES 250-G Subvention à l'association "Savoir Apprendre" (16e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 2.400 euros.

2009 DASES 251-G Signature d'une convention avec l'association "Centre Epinettes Famille Insertion Accueil" CEFIA (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 1.500 euros.

2009 DASES 257-G Signature d'une convention avec l'association "Les petits débrouillards Ile-de-France" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

2009 DASES 258-G Signature d'une convention avec l'association "Le Pari's des Faubourgs" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

2009 DFPE 4-G Signature de deux conventions à deux associations de médiation socioculturelle "PROMES", (19e) et "Femmes relais 20e" (20e) pour l'attribution de subventions pour permettre l'intervention de médiateurs socioculturels dans les centres de protection infantile. - Montant total : 40.155 euros.

2009 DFPE 15-G Signature d'une convention avec "Paris Habitat OPH" (5e) relative aux modalités de remboursement des charges communes concernant le centre de Protection Infantile situé 30, rue Vaucouleurs (11e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009 DDEE 26-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention avec "Scientipôle Initiative" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 80.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009 DAJ 7-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 8, 21 et 28 avril 2009.

2009 DAJ 8-G Délégation donnée au Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général en matière de marchés publics, accords cadres et avenants.

2009 DPA 38-G Approbation du principe, des modalités de passation et de la signature de marchés à bons de commande pour la réalisation de travaux de maintenance et d'aménagement dans les équipements publics et les locaux relevant du budget départemental dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics.

2009 DPA 45-G Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché à bons de commande de travaux pour l'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante friable et non friable dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009 DAC 150-G Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage sur La juridiction consulaire (1563-1792) - Tribunal de commerce (1792-1997), publié par la direction des services d'archives de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2009 DDEE 14-G Signature d'une convention avec l'association "Centre de Formation et de Réinsertion Professionnelle" en vue de l'attribution d'une subvention pour son intervention au sein de la MDEE du 20e arrondissement. - Montant : 17.500 euros.

2009 DDEE 22-G Signature d'une convention avec l'association "CEFORP" (14e) relative à l'accompagnement de demandeurs d'emploi pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2009 DASES 40-G Signature d'une convention avec l'Association Pour le Couple et l'Enfant à Paris (APCE 75/AFCC) (15e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de ses activités de médiation familiale. - Montant : 22.400 euros.

2009 DASES 128-G Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Equipes Saint-Vincent-Permanence Oberkampf" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2009 DJS 3-G Subvention au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony (Hauts-de-Seine). - Montant : 201.118 euros.

2009 DJS 4-G Subvention à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay, Champigny sur Marne (Val de Marne). - Montant : 470.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Liste des membres présents.

M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Bruno JULLIARD, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. Jean-François LEGARET, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Jean-Yves MANO, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PÉNINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Valérie SACHS, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Christian SAUTTER, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, Mme Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEUCHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ASSOULINE, M. Denis BAUPIN, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Gauthier CARON-THIBAULT, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Eric HÉLARD, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Patrick KLUGMAN, Mme Christine LAGARDE, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, Mme Katia LOPEZ, M. Roger MADEC, M. Pierre MANSAT, Mme Martine MERIGOT de TREiGNY, M. Philippe MOINE, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Georges SARRE, M. Pierre SCHAPIRA, M. Pierre-Christian TAITTINGER, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Philippe TORRETON, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Sommaire

Ouverture de la séance. 98

Adoption de comptes rendus. 98

2009, DF 7 G - Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de services d'agence de voyages dans le cadre des déplacements des agents et des élus du Département et de la Ville de Paris. 98

2009, DDEE 31 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de partenariat 2007-2009 passée avec l'association "Réseau Entreprendre Paris" pour l'attribution de subventions. Montant total : 360.000 euros. 98

2009, DDEE 37 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention avec l'association "Incubateur au Féminin" pour l'attribution d'une subvention pour l'établissement Paris Pionnières. - Montant : 210.000 euros. 99

2009, DPE 58 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de révision du "Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux" (SDAGE) du bassin Seine Normandie. 101

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relative à la participation de l'Etat au financement des centres sociaux associatifs parisiens. 104

2009, DASES 101 G - Signature d'une convention avec l'association "Bus Social Dentaire" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros. 105

2009, DASES 181 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec la Fondation de coopération scientifique "IMAGINE" (15e) pour l'attribution de deux subventions en faveur de "l'Institut des Maladies Génétiques". - Montant global : 3.000.000 euros. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants. 106

2009, DASES 263 G - Signature d'une convention avec 3 Caisses des écoles en vue de contribuer au déploiement territorial du programme Paris Santé Nutrition sur les 13e, 15e et 19e arrondissements. - Montant total : 120.000 euros. 109

2009, DASES 270 G - Approbation de la mise en oeuvre d'une étude ayant pour objet de réaliser un diagnostic qualitatif et quantitatif des centres de santé à Paris, d'analyser leurs perspectives d'évolution et d'établir des préconisations. 111

2009, DASES 95 G - Subvention à l'association "Comité Local de l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris" (APEIS Paris). 114

2009, DASES 87 G - DLH 1 G - Développement du dispositif "Louez solidaire et sans risque". 115

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes. 117

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 117

Clôture de la séance. 117

Votes spécifiques. 118

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 118

Liste des membres présents. 120

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT